

Ce quatrième *Rapport de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2011-2012* a été adopté par les membres du Comité interministériel du développement durable (CIDD) le 5 décembre 2012.

Approbation : Comité interministériel du développement durable (CIDD)

Rédaction et Coordination : Bureau de coordination du développement durable
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la
Faune et des Parcs (MDDEFP)

Direction :
Luc Vézina

Responsable :
Maxime Bélisle

Collaborateurs :
Daniel Coulombe
Line Brière
Martin Vachon

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

ISBN : 978-2-550-66722-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2012

*Ce rapport est disponible sur le site Web du
ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs :
www.mddefp.gouv.qc.ca.*

Résumé

La démarche gouvernementale de développement durable interpellait au 31 mars 2012 122 ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Québec. Ces organisations emploient près de 130 000 personnes. Les organisations visées par la Loi sur le développement durable ont été invitées à mettre en œuvre des actions concrètes et structurantes afin de concourir à l'atteinte des 29 objectifs de la stratégie gouvernementale.

Les faits saillants démontrent que les organisations continuent de s'investir d'une façon importante dans la démarche de développement durable en réalisant leur Plan d'action. Les statistiques sommaires présentées au tableau 6 mettent bien en évidence une progression ou un maintien des engagements des ministères et organismes (MO) en regard des principaux paramètres de suivi de la Stratégie (activités incontournables et Indicateurs annuels de performance administrative).

Les résultats extraits du formulaire de reddition de comptes *Indicateurs annuels de performance administrative 2011-2012* permettent d'établir un portrait de la performance de l'administration publique québécoise dans sa démarche de développement durable. Ils témoignent non seulement de l'ampleur de la démarche, mais de l'importance du mouvement en cours au sein de l'État qui contribue à la recherche de cohérence prescrite par la Loi. Quelques faits saillants tirés des 121 formulaires reçus illustrent la progression de la démarche gouvernementale et de la mobilisation de son personnel au cours de l'année 2011-2012 :

- ✓ 121 organisations ont mis en œuvre des gestes ou des activités de sensibilisation ou de formation de leur personnel (activité incontournable 1).
- ✓ 121 organisations ont mis en œuvre des activités ou des gestes requis pour démontrer l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables, pour atteindre les objectifs environnementaux ou pour adopter un cadre ou un système de gestion environnementale (activité incontournable 2) :
 - 70 organisations ont adopté un cadre ou un système de gestion environnementale. Ces organisations emploient plus de 66 % du personnel de l'Administration.
 - Près de 88 % des organisations, employant près de 98 % du personnel de l'Administration, ont atteint l'objectif fixé de mettre en place au moins 4 des gestes requis pour atteindre les objectifs environnementaux nationaux.
 - 95 % des organisations, employant plus de 99 % du personnel de l'Administration, ont atteint l'objectif fixé de mettre en place au moins 3 des gestes requis pour démontrer l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables.
- ✓ 59 organisations, employant un peu plus de 37 % du personnel de l'Administration, ont utilisé formellement le *Guide de prise en compte des principes de développement durable* au cours de l'année 2011-2012.

La grande majorité des 1 103 actions des plans d'action, soit 1 081, sont débutées (56), poursuivies (783) ou complétées (242). Seulement 22 actions n'étaient pas débutées au 31 mars 2012. Celles-ci devraient pour la plupart être entreprises au cours de l'année 2012-2013.

Table des matières

Résumé	iii
Table des matières.....	iv
Introduction.....	6
I. Obligations en matière de suivis et de bilans	6
II. La stratégie gouvernementale et ses composantes	8
III. Un quatrième rapport de suivi de la Stratégie.....	8
1- Observations générales sur la mise en œuvre de la démarche de développement durable	10
1.1 Statistiques générales	10
1.1.1 Période pour laquelle les organisations rapportent leurs données	10
1.1.2 Nombre total d'employés et fonction non juridictionnelle	11
1.1.3 Les outils d'aide à la décision et à l'analyse de projet.....	11
1.1.4. Section distincte du rapport annuel de gestion ou d'activités.....	12
1.1.5. Engagements des ministères et organismes	12
1.2 Statistiques relatives aux activités incontournables.....	13
1.2.1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.....	13
1.2.2. Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.....	14
1.2.3. Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial	17
2- Engagements et résultats.....	20
2.1 Orientation 1 – Informer, sensibiliser, éduquer, innover	21
2.1.1 Objectif 1 – Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	22
2.1.2 Objectif 2 – Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.....	24
2.1.3 Objectif 3 – Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées.....	26
2.2 Orientation 2 – Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé et la sécurité et l'environnement	28
2.2.1 Objectif 4 - Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement	29
2.2.2 Objectif 5 – Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.....	30
2.3 Orientation 3 – Produire et consommer de façon responsable	32
2.3.1 Objectif 6 – Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux	33
2.3.2 Objectif 7 – Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.....	34
2.3.3 Objectif 8 – Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec	36
2.3.4 Objectif 9 – Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.....	37
2.3.5 Objectif 10 – Fournir les repères nécessaires à l'exercice des choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services	38
2.4 Orientation 4 – Accroître l'efficacité économique	40

2.4.1 Objectif 11 – Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services	41
2.4.2 Objectif 12 – Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d’inscrire la production et la consommation de produits et services dans une perspective de développement durable	41
2.5 Orientation 5 – Répondre aux changements démographiques.....	43
2.5.1 Objectif 13 – Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.....	44
2.5.2 Objectif 14 – Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.....	45
2.5.3 Objectif 15 – Accroître le niveau de vie	46
2.5.4 Objectif 16 – Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.....	47
2.5.5 Objectif 17 – Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé	48
2.6 Orientation 6 – Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	50
2.6.1 Objectif 18 – Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d’aménagement et de développement régionaux et locaux ...	51
2.6.2 Objectif 19 – Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.....	52
2.6.3 Objectif 20 – Assurer l’accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d’équité et d’efficacité	53
2.7 Orientation 7 – Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.....	55
2.7.1 Objectif 21 – Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.....	56
2.7.2 Objectif 22 – Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.....	57
2.7.3 Objectif 23 – Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable	58
2.8 Orientation 8 – Favoriser la participation à la vie collective	60
2.8.1 Objectif 24 – Accroître l’implication des citoyens dans leur communauté.....	61
2.8.2 Objectif 25 – Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.....	62
2.9 Orientation 9 – Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques	64
2.9.1 Objectif 26 – Prévenir et lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale	65
2.9.2 Objectif 27 – Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.....	66
2.9.3 Objectif 28 – Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d’œuvre	67
2.9.4 Objectif 29 – Soutenir les initiatives du secteur de l’économie sociale visant l’intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail	68
Annexe 1 – Indicateurs annuels de performance administrative.....	70
Annexe 2 – Liste des organisations visées par le Rapport de l’année 2009-2010	71
Annexe 3 – Lexique	74

Introduction

Le présent rapport dresse un quatrième bilan de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (ci-après nommée la Stratégie). Il découle d'une série de mesures prévues par la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1) (ci-après nommée la Loi), adoptée en avril 2006. Ces mesures concourent à mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans les politiques, les programmes et les actions de l'administration publique québécoise (ci-après nommée l'Administration). Elles visent également à assurer, notamment par la prise en compte des 16 principes de développement durable, la cohérence des engagements poursuivis par les organisations en vue d'atteindre les objectifs retenus dans la Stratégie. Cette cohérence se traduit par :

- i. des actions, des gestes et des indicateurs formulés pour démontrer leur contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie, répondant ainsi aux exigences de la Loi sur le développement durable;
- ii. une utilisation formelle des outils d'aide à la décision et à l'analyse de projet, tels que le *Guide d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable*, le *Guide de prise en compte des principes de développement durable* et le *Guide pour un financement responsable*.
- iii. un apport immédiat et significatif aux trois activités incontournables énoncées dans la Stratégie :
 - mise en œuvre d'activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique,
 - mise en œuvre de pratiques et d'activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable,
 - mise en œuvre des dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial;
- iv. des plans d'action arrimés étroitement à la mission des organisations, chacune ayant profité de l'occasion pour renouer ou apprécier sa contribution historique et actuelle à la démarche de développement durable, allant ainsi au-delà des seules prescriptions exigées par la Loi à cette étape-ci;
- v. des plans d'action s'inspirant des orientations et des plans stratégiques des organisations, ou même les inspirant, consolidant ainsi l'appropriation de la démarche de développement durable.

Ce rapport démontre l'état d'avancement de la démarche de l'administration publique ainsi que la volonté des organisations à y contribuer. Les ministères et organismes ont poursuivi la mise en œuvre des activités ou des gestes concrets au cours de l'année 2011-2012, dont de nombreux contribuent aux activités incontournables prévues par la Stratégie.

Les plans d'action de développement durable et le formulaire de reddition de comptes *Indicateurs annuels de performance administrative 2011-2012* constituent les pièces maîtresses qui ont servi à la rédaction de ce quatrième rapport. Les informations présentées ici, particulièrement les regroupements d'actions sous forme de thématiques pour décrire la contribution de tous à l'atteinte de chacun des objectifs de la Stratégie ont été validées lors de rencontres de discussions avec l'ensemble des ministères et organismes en août 2009. Cent vingt et un formulaires de collecte des indicateurs annuels de performance administrative 2011-2012 ont été retournés au Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (BCDD), responsable de la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie.

La grande majorité des 1 103 actions des PADD sont en cours de réalisation tel que prévu dans ces plans. Deux cent quarante-deux actions sont complétées depuis le début de la mise en œuvre de la Stratégie. L'analyse totale et complète de l'ensemble des résultats obtenus sera effectuée en 2013 lors de la rédaction du rapport de mise en œuvre quinquennal de la Stratégie, tel que prévu par la Loi sur le développement durable et au terme de la période de réalisation de la grande majorité des actions des PADD.

I. Obligations en matière de suivis et de bilans

La Loi sur le développement durable vise à instaurer, au sein de l'Administration, un nouveau cadre de gestion afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable.

La mise en œuvre de la démarche de développement durable au sein de l'Administration s'appuie sur la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Chaque organisation visée par la Loi est tenue, selon l'article 15, de préciser dans son Plan d'action quelles actions elle entend mettre en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux précisés dans la Stratégie.

Encadré 1 – Article 15

« Afin de centrer ses priorités et de planifier ses actions de manière à tendre vers un développement durable en conformité avec la stratégie du gouvernement, chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration identifie dans un document qu'il doit rendre public les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la stratégie dans le respect de celle-ci, ainsi que les activités ou les interventions qu'il prévoit réaliser à cette fin, directement ou en collaboration avec un ou plusieurs intervenants de la société. »

De surcroît, l'article 17 prévoit, entre autres, que chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration et assujetti à l'application de l'article 15 fasse notamment état, sous une rubrique spéciale dans le rapport annuel de ses activités, des objectifs auxquels il entend contribuer et du degré d'atteinte des résultats qu'il s'est fixés.

Encadré 2 – Article 17, alinéas 1 et 2

« 1^o des objectifs particuliers qu'il s'était fixés, en conformité avec ceux de la stratégie, pour contribuer au développement durable et à la mise en œuvre progressive de la stratégie ou, le cas échéant, des motifs pour lesquels aucun objectif particulier n'a été identifié pour l'année vu le contenu de la stratégie adoptée;

« 2^o des différentes activités ou interventions qu'il a pu ou non réaliser durant l'année en vue d'atteindre les objectifs identifiés, ainsi que du degré d'atteinte des résultats qu'il s'était fixés, en précisant les indicateurs de développement durable ainsi que les autres moyens ou mécanismes de suivi retenus. »

En vertu de l'article 13, alinéa 3, de la Loi, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) doit coordonner l'élaboration de rapports périodiques.

La Stratégie précise que ces rapports doivent notamment permettre de faire le lien entre les résultats atteints par les organisations et les objectifs de la Stratégie et la progression du développement durable au Québec, mesurée à l'aide des indicateurs de développement durable. De plus, ils doivent faire état de la performance administrative de l'administration publique, notamment en ce qui a trait aux orientations prioritaires.

À la suite d'une décision prise par le Comité interministériel du développement durable (CIDD) en juin 2008, ces bilans périodiques prennent la forme d'un rapport annuel, compte tenu de l'ampleur de la démarche et de ses implications, notamment par le nombre d'organisations impliquées, la portée des objectifs gouvernementaux et la nécessité d'apporter un éclairage continu quant à l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

Les mesures sont constituées des indicateurs de suivi des actions et des gestes élaborés par les MO et des indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale. Les indicateurs de suivi de la Stratégie permettent d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs gouvernementaux. Ils se déclinent en deux catégories : ceux de suivi des objectifs de la Stratégie et ceux qui font état de la performance de l'administration publique, soit les « indicateurs annuels de performance administrative ». Les indicateurs de suivi de la Stratégie ont été élaborés par le MDDEFP en étroite collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec et les ministères et organismes concernés.

L'analyse de l'évolution des résultats des indicateurs de suivi de la Stratégie en regard des objectifs sera présentée dans le rapport de mise en œuvre quinquennal en 2013.

Les indicateurs des plans d'action, quant à eux, font état du niveau d'achèvement des engagements annoncés par les organisations. Les classifications courantes distinguent généralement quatre types d'indicateurs permettant de réaliser le suivi des engagements, soit les indicateurs d'effets, de réalisation, de prestation et d'effort.

Tableau 1 : Types d'indicateurs

Indicateur d'effets	Mesure les effets et des conséquences des actions du gouvernement sur un milieu ou une communauté.
Indicateur de réalisation	Mesure le niveau d'avancement d'une action par rapport au produit final escompté.
Indicateur de prestation	Mesure un service rendu ou des activités récurrentes offertes à des clientèles et à des partenaires.
Indicateur d'effort ou d'intrants	Mesure les ressources utilisées pour produire des extrants ou une action menée afin de produire des effets ou des impacts.

Les types d'indicateurs les plus présents dans les plans d'action de développement durable sont les indicateurs de réalisation et de prestation, qui représentent 83 % du total des indicateurs.

Les indicateurs d'effets se trouvent davantage dans deux univers d'action :

- Condition de travail et habitudes de vie (objectif 4) : lésions professionnelles, adoption de comportements individuels favorables à la qualité de vie, etc.
- Gestion environnementale (objectifs 6, 7 et 8) : consommation de ressources, valorisation de matières résiduelles, production d'énergies renouvelables, etc.

Les indicateurs d'effort sont moins présents dans la première génération des plans d'action de développement durable.

II. La stratégie gouvernementale et ses composantes

La Stratégie expose la vision, les enjeux, les orientations stratégiques ou les axes d'intervention ainsi que les objectifs que poursuit l'Administration en matière de développement durable. Afin de guider le lecteur au fil des sections suivantes, il importe de rappeler ces composantes qui constituent le corps de la Stratégie.

Premièrement, la Stratégie expose la vision gouvernementale d'un développement durable :

« Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision. »

Deuxièmement, en relation avec la vision, la Stratégie repose sur trois enjeux fondamentaux qui ont une influence sur la qualité de vie des générations actuelles et futures : accroître la connaissance, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement.

Troisièmement, les enjeux se traduisent en neuf orientations stratégiques qui reflètent les principales préoccupations et aspirations exprimées par la société. Elles tracent donc la voie que le gouvernement entend prendre. Trois de ces orientations sont prioritaires :

- Orientation 1 – Informer, sensibiliser, éduquer, innover;
- Orientation 3 – Produire et consommer de façon responsable;
- Orientation 6 – Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Finalement, les neuf orientations stratégiques se déclinent en 29 objectifs qui ont guidé les organisations dans la préparation de leurs plans d'action de développement durable.

Ainsi, la Stratégie constitue le cadre de référence par lequel le gouvernement indique où il a l'intention d'aller, quels sont les objectifs qu'il veut atteindre et comment il entend s'y prendre dans sa démarche de développement durable.

III. Un quatrième rapport de suivi de la Stratégie

Les résultats extraits des plans d'action et du formulaire de reddition de comptes témoignent

d'une grande diversité qui reflète la nature de l'administration publique dans les engagements poursuivis par les organisations. Outre les engagements formels (inscrits dans les plans d'action de développement durable), plusieurs organisations ont mis en œuvre des actions ou des gestes qui ne sont pas inscrits dans leur Plan d'action, mais qui peuvent néanmoins contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie. Ainsi, ces actions ou ces gestes ne sont pas pleinement reflétés dans le présent rapport.

Ce rapport est structuré en deux grands chapitres. D'abord, une mise en contexte et des observations générales, notamment en dressant un portrait global de l'Administration et de sa contribution à la démarche de développement durable, sont exposées. Le chapitre 2 décrit pour sa part les thématiques générales dégagées des plans d'action pour chacun des 29 objectifs de la Stratégie et l'évolution des engagements en nombre d'actions non débutées, débutées, poursuivies, complétées ou retirées.

<p>Une analyse des résultats obtenus sera effectuée en 2013 dans le rapport quinquennal prévu par la Loi au terme de la période de réalisation de la grande majorité des actions des plans d'action de développement durable des ministères et organismes gouvernementaux.</p>
--

1- Observations générales sur la mise en œuvre de la démarche de développement durable (SOMMAIRE)

Les organisations gouvernementales étaient tenues de remplir le formulaire portant sur les indicateurs annuels de performance administrative pour l'année 2011-2012. Les indicateurs annuels de performance administrative font suite à l'adoption, le 12 juin 2008 par le Comité interministériel du développement durable, du Système d'indicateurs de développement durable. Ce quatrième exercice de reddition de comptes, tenu du 3 avril au 16 mai 2012, a permis de dresser un portrait de la performance administrative de l'État, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre des engagements énoncés dans les plans d'action et à la contribution des organisations aux orientations stratégiques prioritaires au cours de la période de référence, soit du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Ainsi, toutes les actions ou tous les gestes effectués après le 31 mars 2012 n'ont pas été comptabilisés dans ce rapport. Au total, 121 organisations ont répondu à cette exigence de reddition de comptes.

Cette section présente les résultats qui témoignent du mouvement qui s'est déployé au sein de l'administration publique depuis l'entrée en vigueur de la Stratégie en janvier 2008. Des statistiques générales sont présentées dans les sous-sections qui suivent. Les statistiques relatives aux activités incontournables sont également exposées.

Note importante

Le nombre d'organisations qui ont retourné un formulaire rempli est moins élevé qu'en 2011, soit 121 par rapport à 126. Plusieurs organismes ont complété leur intégration à une autre organisation au cours de l'année 2011-2012, à la suite de l'adoption de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (projet de loi n° 130). Cela vient donc, sur une base comparative, changer la référence pour plusieurs statistiques descriptives, car certaines des organisations qui avaient retourné un formulaire pour l'année 2010-2011 ne l'ont pas fait en 2011-2012.

La section qui suit fait état des résultats colligés à partir du formulaire *Indicateurs annuels de performance administrative 2011-2012* et des plans d'action de développement durable. Le cas applicable, les données sont ventilées sur la base d'employés de l'administration publique afin de mieux relativiser les résultats et de dresser un portrait plus adéquat de la réalité.

Employés

Sont considérés comme des employés ceux et celles qui occupent un emploi régulier (permanent ou en voie de le devenir) ou occasionnel¹.

Il est également possible de consulter le [Portrait synthèse des premiers plans d'action de développement durable de l'administration publique québécoise](#), publié par le Ministère en juin 2009, qui porte une attention particulière à l'ampleur de l'exercice, à la cohérence gouvernementale, à la contribution à l'atteinte des objectifs gouvernementaux, à la prise en compte des principes de développement durable et au caractère sociétal et administratif des plans d'action de développement durable.

1.1 Statistiques générales

1.1.1 Période pour laquelle les organisations rapportent leurs données

Le présent rapport couvre l'année financière gouvernementale 2011-2012 (1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012). Selon leur année financière, les organisations avaient la possibilité de fournir leurs données pour la période suivant l'année financière du gouvernement (1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012) ou selon une période différente.

¹Une exception pour une organisation permet de tenir compte de la comptabilisation des employés saisonniers, puisque la nature de ses activités le justifiait. De même, à la suite de l'analyse des résultats, il a été établi que les équivalents temps complet (ETC) seraient comptabilisés comme des employés suivant un rapport de 1 pour 1, car la différence entre les données analysées pour ce qui est des employés et des ETC était marginale.

Des 121 organisations qui ont rempli et retourné le formulaire des Indicateurs annuels de performance administrative, 109 organisations rapportent pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, alors que les 12 autres rapportent pour une période différente. C'est donc près de 90 % des organisations, employant plus de 72 % du personnel de l'Administration, qui suivent l'année financière gouvernementale.

1.1.2 Nombre total d'employés et fonction non juridictionnelle

La compilation des formulaires a permis de dénombrer 130 711 employés.

On dénombre 10 organisations qui exercent des fonctions juridictionnelles et qui, selon la Loi sur le développement durable, ne sont visées que pour leurs fonctions administratives. Elles ont cependant toutes produit et publié un Plan d'action de développement durable.

Uniquement dans le contexte du présent document, ces organisations sont désignées comme des tribunaux administratifs.

1.1.3 Les outils d'aide à la décision et à l'analyse de projet

Les organisations étaient invitées à utiliser au moins deux des outils d'aide à la décision et à l'analyse de projet qui leur étaient proposés (excepté les organisations de 5 employés et moins) afin, d'une part, de les aider à sélectionner des actions structurantes et, d'autre part, à les rendre habiles à la prise en compte ordonnée et cohérente des principes de développement durable.

Les résultats obtenus indiquent que toutes les organisations ont utilisé au moins un des trois outils proposés, ce qui constitue une démonstration importante de la recherche de cohérence et de l'appropriation réelle des outils développés pour les organisations de l'Administration. Depuis 2008-2009, ce sont 90 organisations qui ont utilisé au moins 2 des outils proposés et trois organisations de moins de 5 employés ont utilisé un outil.

I. Utilisation du *Guide d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable*

La totalité des organisations qui ont adopté un Plan d'action ont utilisé le Guide soit intégralement ou partiellement, c'est-à-dire en respectant les critères convenus, soit l'utilisation du visuel gouvernemental, l'adoption du modèle de présentation du guide, le respect des instructions complémentaires au guide et l'inscription d'actions particulières pour les activités incontournables.

II. Utilisation du *Guide de prise en compte des principes de développement durable*

En vertu de la Loi, les ministères, organismes et entreprises d'État ont l'obligation de prendre en compte, dans le cadre de leurs différentes actions, les 16 principes de développement durable afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans leurs sphères d'intervention.

Si on les met en contexte, les résultats montrent que cette obligation a, somme toute, été respectée. En effet, la lecture des plans d'action de développement durable démontre que la majorité des organisations ont intégré sommairement, dans leurs processus décisionnels, la prise en compte des principes, sans toutefois avoir utilisé formellement les grilles suggérées dans le *Guide de prise en compte des principes de développement durable*. Ainsi, certaines organisations ont été contraintes de répondre non à la question portant sur l'utilisation formelle du Guide, puisque cette utilisation nécessitait l'usage des grilles de prise en compte des principes.

Des 121 organisations qui ont répondu au formulaire, 59 indiquent avoir utilisé formellement le Guide au courant de l'année 2011-2012. Ces organisations emploient plus de 37 % du personnel de l'Administration. Depuis 2008-2009, ce sont 90 organisations qui ont indiqué avoir utilisé formellement le *Guide de prise en compte des principes de développement durable*, pour un total de plus de 79 % du personnel. L'usage de ce guide ne semble pas avoir connu de progression par rapport à l'année 2010-2011.

III. Utilisation du *Guide pour un financement responsable*

Dix MO ont indiqué qu'ils avaient utilisé le *Guide pour un financement responsable*. Ces

organisations emploient plus de 10 % du personnel de l'Administration. L'utilisation de cet outil a connu une légère baisse par rapport à l'année précédente. On estime à environ 37 le nombre d'organisations directement interpellées par l'élaboration de programmes d'aide financière ou de financement. Il est donc normal qu'on observe un certain plafonnement du nombre d'organisations qui ont utilisé ce guide, plusieurs ayant déjà fait une telle démarche au cours des années antérieures.

1.1.4. Rubrique spéciale du rapport annuel de gestion ou d'activités

118 organisations indiquent qu'elles ont présenté, dans leur dernier rapport annuel de gestion ou d'activité publié, une rubrique spéciale portant sur la démarche de développement durable. Ces organisations emploient plus de 99 % du personnel de l'Administration. Cela représente plus de 97 % des MO.

1.1.5. Engagements des ministères et organismes

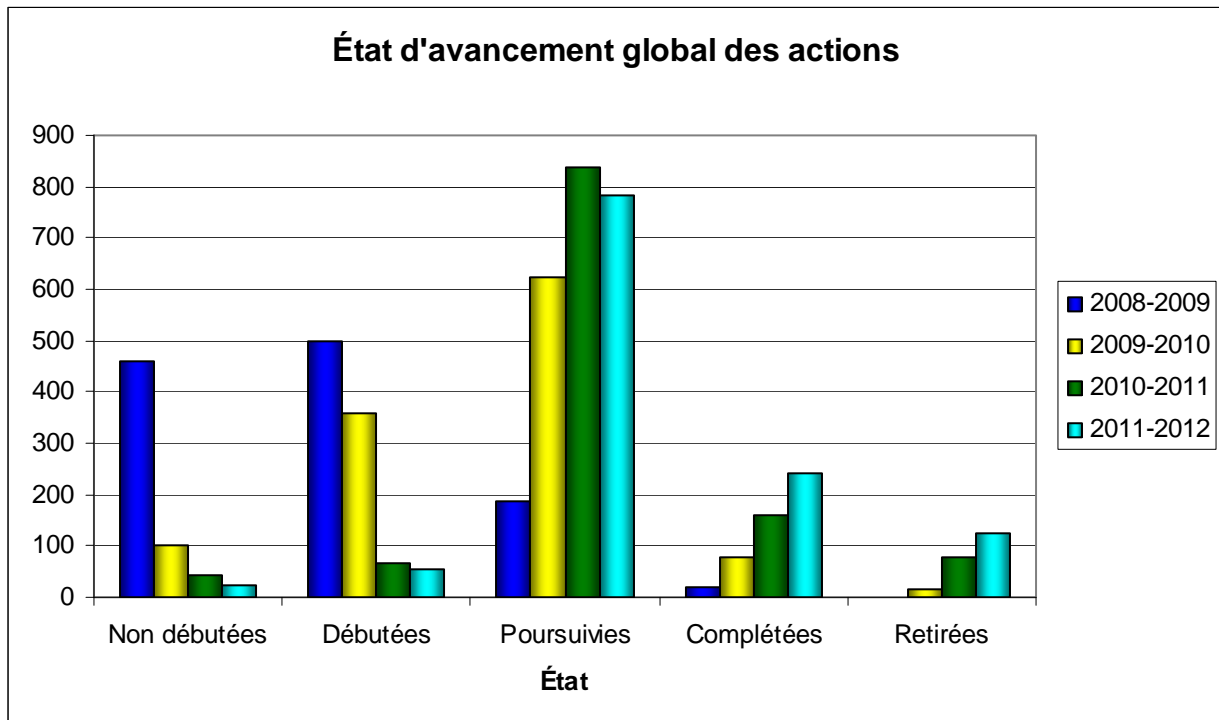
Les 121 ministères et organismes qui ont retourné le formulaire des Indicateurs annuels de performance administrative et qui ont adopté et rendu public leur Plan d'action de développement durable ont inscrit 1 103 actions formelles et 1 549 indicateurs permettront de faire état de leur niveau de réalisation. Au cours de l'année 2011-2012, 121 organisations ont soit débuté (au cours de l'année 2011-2012), soit poursuivi (poursuivi la réalisation amorcée précédemment), soit complété (avant le 31 mars 2012) 1 081 actions inscrites dans leur Plan d'action respectif.

TABLEAU 2

Objectif gouvernemental	Nombre de MO	Nombre d'actions débutées, poursuivies ou complétées	Nombre total d'actions	% du total	Nombre d'actions retirées ou arrêtées
1	121	217	220	98,6	32
2	9	13	13	100	2
3	25	45	45	100	7
4	67	113	115	98,3	10
5	7	13	13	100	0
6	121	178	180	98,9	19
7	31	54	56	96,4	2
8	9	9	10	90	0
9	23	28	28	100	4
10	10	12	14	85,7	0
11	4	4	4	100	0
12	7	9	9	100	2
13	2	3	3	100	2
14	19	23	25	92	4
15	8	14	14	100	1
16	16	20	20	100	2
17	10	14	15	93,3	3
18	28	47	49	95,9	5
19	14	20	20	100	2
20	21	26	26	100	1
21	29	41	41	100	3
22	10	24	24	100	3
23	19	25	25	100	0
24	27	36	36	100	5
25	20	24	26	92,3	7
26	25	38	40	95	4
27	8	10	10	100	0
28	14	17	17	100	1
29	3	4	5	80	2
TOTAL		1 081	1 103	98,0	123 *

* Parmi ces 123 actions, 87 proviennent de plans d'action de développement durable d'organismes qui ont été abolis ou fusionnés à la suite de l'adoption du projet de loi 130 au mois de juin 2011.

TABEAU 3



1.2 Statistiques relatives aux activités incontournables

Les MO étaient invités à contribuer concrètement et rapidement, soit dès l'année financière 2008-2009, en entamant des gestes et des activités répondant aux orientations stratégiques prioritaires établies dans la Stratégie.

Les orientations stratégiques prioritaires veulent mettre à contribution un grand nombre d'acteurs gouvernementaux à l'égard d'objectifs ciblés ou par rapport à certaines actions communes désignées comme des activités incontournables. Chacune des organisations devait inscrire une action pour contribuer aux objectifs pour lesquels une activité incontournable avait été déterminée. Deux de ces objectifs concernaient tous les ministères et les organismes :

Objectif 1 concernant la sensibilisation et la formation du personnel
Objectif 6 sur la gestion écoresponsable

À la lumière des résultats colligés, les organisations ont toutes répondu à l'invitation qui leur a été lancée. En effet, des 121 organisations ayant retourné le formulaire, toutes ont inscrit, dans leur Plan d'action respectif, au moins une action spécifique aux activités incontournables concernant la sensibilisation et la formation ou la gestion écoresponsable.

Un autre objectif concernait plus particulièrement les MO qui ont un impact sur les acteurs qui animent la dynamique territoriale que sont les organismes municipaux, les établissements scolaires, les établissements de santé et de services sociaux ainsi que les entreprises privées :

Objectif 18 à l'égard de l'accompagnement des acteurs qui animent la dynamique territoriale.

Trois libellés d'action, associés à des indicateurs et à des cibles, ont été proposés à tous les ministères et organismes de manière à favoriser la cohérence de leur intervention dans ces domaines et à exercer un leadership gouvernemental auprès de l'ensemble des autres intervenants de la société québécoise. Les sous-sections qui suivent rendent compte des résultats associés à ces trois activités incontournables.

1.2.1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique

Cette première activité incontournable découle de l'orientation 1 de la Stratégie : « Informer, sensibiliser, éduquer, innover ». Les actions posées par les organisations à l'égard de cette activité visent à mettre en œuvre le Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation destiné d'abord à tout le personnel de l'administration publique. Une cible pour le taux de

sensibilisation a été fixée à 80 % du personnel de l'Administration, et ce, au 31 mars 2011. Au cours des mois de mars et avril 2011, l'Institut de la statistique du Québec a réalisé une enquête auprès des employés de l'administration publique pour mesurer le taux de sensibilisation au développement durable. Un questionnaire comportant cinq questions a été transmis à 560 répondants. Les répondants ayant obtenu une bonne réponse à deux des trois questions (questions 3, 4 et 5) étaient considérés comme étant sensibilisés au développement durable. Le résultat global obtenu est un taux de sensibilisation des employés au développement durable de 90 %.

La cible pour la formation est de « s'assurer que 50 % des personnels ciblés de chacun des MO aient suivi une formation traitant des deux contenus de référence d'ici mars 2013¹ », ces deux contenus étant la démarche gouvernementale de développement durable et les principes de développement durable et leur prise en compte.

Les réponses aux deux questions du formulaire portant sur la sensibilisation et la formation du personnel permettaient de valider si les organisations ont contribué ou non à cette activité incontournable. Pour ce, elles devaient avoir mené, au cours de l'année de référence, au moins une activité de sensibilisation ou de formation parmi celles proposées.

I. Personnel sensibilisé à la démarche de développement durable

Bien que la cible de sensibilisation ait été atteinte au 31 mars 2011, les efforts de sensibilisation se poursuivent dans les ministères et les organismes. Il ressort que 101 organisations ont posé au moins un des trois gestes de sensibilisation suggérés. Ces organisations emploient plus de 97 % du personnel de l'Administration. Elles ont donc mené une ou plusieurs activités destinées à la sensibilisation de leur personnel. Ce niveau d'implication des MO est sensiblement le même qu'en 2010-2011.

Notons que 78 organisations ont indiqué avoir tenu une activité d'accueil des nouveaux employés intégrant une section portant sur leur plan d'action de développement durable.

II. Personnel ayant participé à une activité de formation spécifique de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières

Quatre-vingt-neuf (89) organisations ont mené au moins 1 des 4 gestes de formation suggérés. Ces organisations emploient 72 % du personnel de l'Administration. Soixante et onze (71) organisations ont indiqué qu'une de leur direction ou qu'un groupe ciblé du personnel avait participé à une formation ou reçu une formation destinée précisément à la prise en compte des principes de développement durable. Quatre-vingt-trois (83) organisations ont identifié leurs personnels ciblés qui se chiffrent à 19 938 employés.

Trente-cinq (35) organisations ont participé à une formation sur les acquisitions écoresponsables au cours de l'année et 48 ont participé à une formation sur l'organisation d'événements écoresponsables.

1.2.2. Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable

L'orientation 3 de la Stratégie, « Produire et consommer de façon responsable », est une des trois orientations stratégiques prioritaires. L'activité incontournable 2 découle de cette orientation prioritaire. Les actions des organisations à l'égard de cette activité visent essentiellement à mettre en œuvre la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. Cette politique cherche à inciter l'administration publique à entamer des actions communes et des pratiques concrètes de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable. Par ailleurs, elle fixait comme objectif que 50 % des ministères et organismes adoptent, d'ici le 31 mars 2011, un cadre ou un système de gestion environnementale. Cette cible gouvernementale a été atteinte au printemps 2012.

Les réponses aux trois questions du formulaire portant sur l'adoption d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale, sur la contribution à l'atteinte des objectifs

¹ La cible a été modifiée lors du CIDD du 4 juin 2010. Précédemment, elle était libellée comme suit « que 50 % des personnels de l'Administration auront une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités d'ici 2013 ».

environnementaux nationaux¹ et sur l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables ont permis de savoir si les organisations avaient contribué ou non à cette activité incontournable. Pour tirer cette conclusion, elles devaient avoir adopté, au courant de l'année de référence, au moins 4 des gestes requis pour atteindre les objectifs environnementaux nationaux et au moins 3 de ceux qui démontraient l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables.

Les 121 organisations qui ont retourné le formulaire ont indiqué avoir entamé des gestes ou des activités afin de mettre en œuvre la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

I. Adoption d'un cadre, d'un système ou de gestes ponctuels de gestion environnementale

Même si la gestion environnementale constitue une priorité gouvernementale, il revenait aux organisations de déterminer leur niveau d'engagement en cette matière. Ce niveau d'engagement pouvait se traduire, minimalement, par des gestes ponctuels en matière de gestion environnementale inscrits ou non dans leur plan d'action de développement durable, ou par un engagement plus formel menant à l'adoption d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale, tel que l'indique la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

Ainsi, 27 organisations ont opté pour des gestes ponctuels. Ces organisations comptent près de 10 % du personnel de l'Administration.

L'analyse des 121 questionnaires reçus révèle que 94 organisations ont pris l'engagement d'adopter ou qu'elles ont déjà adopté ou mis en œuvre un cadre ou un système de gestion environnementale :

- Cinquante et une (51) organisations, employant plus de 34 % du personnel, ont indiqué avoir adopté un cadre de gestion environnementale (CGE) et débuté sa mise en œuvre. Dans le cas des systèmes de gestion environnementale (SGE), neuf (9) organisations, employant près de 30 % du personnel, l'ont adopté et mis en œuvre.
- Neuf (9) organisations (plus de 2 % du personnel) ont adopté leur CGE sans avoir débuté sa mise en œuvre. Une (1) organisation (moins de 1 % du personnel) a adopté son SGE sans avoir débuté sa mise en œuvre.
- Cinq (5) organisations (près de 3 % du personnel) avaient débuté la mise en œuvre du CGE sans attendre son adoption formelle. Deux (2) organisations (plus de 5 % du personnel) ont débuté la mise en œuvre de leur SGE sans l'avoir adopté.
- Au total, ce sont 70 organisations qui ont adopté un CGE ou un SGE, ce qui équivaut à plus de 66 % des employés de l'Administration.

II. Contribution à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux

Les organisations sont invitées à mettre en œuvre une série de gestes précis contribuant à l'atteinte des objectifs environnementaux établis pour contribuer aux diverses politiques et stratégies nationales en matière d'environnement. Bien que tous les autres gestes effectués en dehors de cette liste aient été encouragés, mais non comptabilisés, les organisations étaient invitées à mettre en œuvre au moins quatre des huit gestes requis pour contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux.

À la lumière des résultats colligés, de nombreuses organisations ont posé au moins quatre des gestes requis; 106 organisations ont ainsi contribué à l'atteinte des objectifs environnementaux. Ces organisations comptent pour près de 88 % des organisations et regroupent près de 98 % du personnel de l'Administration.

Le tableau qui suit présente en détail le nombre d'organisations qui ont contribué à chacun des gestes et le pourcentage des employés de ces organisations par rapport à l'ensemble du personnel de l'Administration.

¹ Les objectifs environnementaux nationaux sont les objectifs et les cibles inscrits dans les principales politiques et stratégies gouvernementales à incidence environnementale : Plan d'action sur les changements climatiques, Stratégie énergétique, Politique de gestion des matières résiduelles, Politique nationale de l'eau, etc.

Tableau 4
Contribution des MO à des gestes environnementaux en 2011-2012

	Nombre d'organisations	Pourcentage du personnel de l'Administration
Disponibilité d'installations pour vidéoconférence accessibles à une majorité du personnel concerné	97 (92¹)	88,9 (89,1¹)
Mise en œuvre des mesures de sensibilisation pour la réduction de consommation de carburant et d'émissions de GES dans le domaine du transport	46 (42)	59,6 (52,9)
Mise en place d'un mécanisme de consommation de carburant et des distances parcourues	25 (30)*	53,4 (52,8)
<i>* 54 MO ont indiqué qu'ils étaient propriétaires de véhicules</i>		
Mise en œuvre de mesures de sensibilisation aux économies d'énergie au bureau	59 (65)	62,2 (60,2)
Système de récupération multimatières (papier/carton, verre, métal, plastique) accessible pour au moins 60 % du personnel	116 (114)	95,0 (93,7)
Mise en œuvre des mesures de sensibilisation visant la réduction de la consommation d'eau potable embouteillée au bureau	50 (58)	61,3 (62,5)
Directives ou processus d'automatisation de l'impression recto verso pour la majorité des équipements	100 (99)	89,7 (88,7)
Adoption ou application des règles de gestion des biens excédentaires privilégiant notamment le réemploi (mobilier, cartouches d'imprimantes, fournitures, espaces réservés)	111 (111)	96,6 (96,1)

¹ : Résultats de l'année 2010-2011 entre parenthèses

Pour quatre des huit gestes proposés, on observe une légère augmentation du nombre d'organisations par rapport aux statistiques de l'année précédente (2010-2011). Quelques réductions sont observables, notamment dans le cas de la mise en œuvre des mesures de sensibilisation visant la réduction de la consommation d'eau potable embouteillée au bureau; en 2009-2010 et en 2010-2011, un grand nombre de MO se sont déjà investis de façon importante à cet égard auprès de leur personnel, et plusieurs organisations avaient déjà installé des abreuvoirs ou des robinets branchés au réseau d'aqueduc municipal. On observe une situation similaire en ce qui concerne les mesures de sensibilisation aux économies d'énergie au bureau. Il faut noter que des changements dans les statistiques peuvent être en partie expliqués par la diminution du nombre de formulaires reçus principalement à la suite de l'application de la loi portant sur l'abolissement du ministère des Services gouvernementaux et sur la réduction des dépenses en abolissant et restructurant certains organismes et certains fonds. Quant au pourcentage du personnel de l'Administration, il a progressé relativement à six des gestes proposés.

III. Adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables

Les organisations étaient également invitées à mettre en œuvre une série de gestes précis concernant les pratiques d'acquisition écoresponsables établies pour contribuer, notamment, à la Politique pour un gouvernement écoresponsable. Bien que tous les autres gestes effectués en dehors de cette liste étaient encouragés, mais non comptabilisés, les organisations étaient invitées à poser au moins trois des sept gestes proposés pour démontrer l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables.

Ainsi, 115 organisations ont mis en œuvre au moins trois des gestes requis. Il s'agit d'une augmentation d'une organisation par rapport aux résultats de 2010-2011. Elles comptent pour 95 % des organisations et regroupent plus de 99 % du personnel de l'Administration.

Le tableau qui suit présente en détail le nombre d'organisations qui ont contribué à chacun des gestes proposés et le pourcentage des employés qui font partie de ces organisations par rapport au personnel de l'Administration.

Tableau 5

Contribution des MO à l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables en 2011-2012

	Nombre d'organisations	Pourcentage du personnel de l'Administration
Achat ou utilisation d'au moins 80 % de papiers et de cartons recyclés contenant des fibres post-consommation	Papiers fins	113 (121¹)
	Fournitures de bureau	103 (98)
	Papiers sanitaires	49 (47)
	Cartons d'emballage	57 (54)
Requis l'utilisation de papiers recyclés contenant des fibres post-consommation dans au moins 50 % de vos contrats d'impression	99 (101)	89,0 (87,5)
Achat ou possession dans une proportion d'au moins 80 % de micro-ordinateurs répondant aux critères EPEAT	108 (104)	95,1 (93,6)
Pour les MO qui sont propriétaires de véhicules automobiles. Mise en place ou application d'un processus d'autorisation interne formel qui prévoit l'utilisation d'un questionnaire d'évaluation des besoins réels ainsi qu'une approbation du résultat par un cadre supérieur.	6 (6)	18,1 (16,1)
<i>54 MO ont indiqué qu'ils étaient propriétaires de véhicules.</i>		
Intégration de dispositions environnementales ou écoresponsables à certains des contrats d'approvisionnement en biens et services	67 (62)	83,5 (83,9)
Acquisitions d'imprimantes moins dommageables pour l'environnement	76 (72)	64,6 (65,3)
Achat de cartouches d'impression au laser remises à neuf et procédure pour retourner les produits défectueux	79 (82)	72,9 (76,7)

¹ : Résultats de l'année 2010-2011 entre parenthèses

Les statistiques montrent de légères augmentations du nombre d'organisations et du pourcentage du personnel de l'Administration relativement à cinq des gestes proposés aux MO. On observe une diminution du nombre d'organisations, laquelle est probablement due à la diminution du nombre d'entités interpellées à la suite de l'application des dispositions de la loi portant sur l'abolissement du ministère des Services gouvernementaux et sur la réduction des dépenses en abolissant et restructurant certains organismes et certains fonds.

1.2.3. Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial

Cette troisième activité incontournable découle de l'orientation 6, « Aménager et développer le territoire de façon durable ». Les actions posées par les organisations à l'égard de cette activité visent à mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs publics et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial.

Cette activité prioritaire ne concernait initialement qu'un nombre limité de ministères, d'organismes et d'entreprises publiques. Il s'agissait, en premier lieu, des 15 organisations qui ont participé plus formellement à l'élaboration des quatre plans d'accompagnement-conseil, adoptés en mars 2009, des organismes des quatre catégories visées : organismes municipaux, entreprises privées, organismes scolaires et ceux du réseau de la santé et des services sociaux. Ce sont maintenant 18 organisations qui ont débuté ou posé des gestes à l'égard de cette activité incontournable.

La mise en œuvre des quatre plans d'accompagnement-conseil s'est poursuivie en 2011-2012. Les actions visent principalement à : 1) acquérir des connaissances sur la situation du développement durable; 2) déterminer les besoins des organisations; 3) répertorier et rassembler les outils gouvernementaux qui peuvent soutenir la mise en œuvre de démarches de développement durable; et 4) élaborer des stratégies ou des moyens de communication et de promotion du développement durable. La majorité des actions de ces plans d'action sont en

cours de réalisation.

Tableau 6

Observations générales sur la mise en œuvre de la démarche de développement durable : sommaire comparatif des résultats

Éléments de suivi	Nombre de MO et pourcentage du personnel de l'Administration entre parenthèses			
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
1. Statistiques générales¹				
<u>Utilisation d'outils d'aide à la décision et à l'analyse de projets</u>				
Guide d'élaboration d'un Plan d'action de DD	132 (>99)	132 (>99)	126 (100)	121 (100)
Guide prise en compte des principes de DD	45 (34)	60 (54)	57 (51)	59 (37)
Guide pour un financement responsable	-	15 (15)	15 (13)	10 (10)
<u>Rubrique spéciale du rapport annuel de gestion ou d'activités</u>	65 (75)	99 (84)	122 (>99)	117 (>99)
<u>Nombre total d'actions</u>	1 184	1 163	1 105	1 103
<u>Nombre total d'indicateurs d'action</u>	1 585	1 595	1 557	1 549
2. Activités incontournables				
<u>Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de 1 des 3 gestes de sensibilisation suggérés 	57 (50)	109 (97)	107 (98)	101 (97)
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de 1 des 4 gestes de formation proposés 	126 (99)	122 (99)	108 (92)	89 (72)
<u>Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un cadre, d'un système ou de gestes ponctuels de gestion environnementale 				
Réalisation de gestes ponctuels	33 (3)	30 (2)	29 (2)	27 (10)
Engagement d'adopter un cadre de gestion environnementale	72 (48)	86 (52)	47 (29)	20 (14)
Engagement d'adopter un système de gestion environnementale	12 (23)	11 (15)	7 (15)	4 (9)
Adoption ou mise en œuvre d'un CGE ou SGE	4 (27)	5 (30)	43 (54)	70 (66)
Totaux	133 (99)	132 (99)	126 (100)	121 (100)
<ul style="list-style-type: none"> Contribution à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux (4 des 8 gestes requis) 	93 (93)	99 (90)	103 (97)	106 (98)
<ul style="list-style-type: none"> Adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables (3 des 7 gestes proposés) 	67 (90)	107 (92)	114 (94)	115 (99)

<u>Mise en œuvre des dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial</u>				
Organisations initialement impliquées	15	15	15	15
Organisations ayant débuté ou posé des gestes	19	18	19	18

(1) Nombre total d'employés : 129 542 (2008-2009), 128 377 (2009-2010) et 130 169 (2010-2011), 130 711 (2011-2012)

De façon générale, l'utilisation des outils d'aide à la décision et à l'analyse de projets est demeurée stable, et ce, malgré que le nombre d'organisations qui ont rempli et retourné un formulaire soit un peu moins élevé à la suite des réorganisations administratives liées à l'application du projet de loi 130. Quant aux résultats liés à la réalisation des gestes de formation, ils ont globalement diminué par rapport à ceux de 2010-2011, l'offre de formations liées à l'élaboration des CGE et des SGE ayant grandement diminué au cours de l'année 2011-2012.

Globalement, le nombre d'organisations qui se sont investies dans la réalisation de pratiques et d'activités contribuant à la mise en œuvre des dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable continue d'augmenter. Le nombre de MO qui ont adopté un CGE ou un SGE a augmenté de façon importante, passant de 43 organisations en 2010-2011 à 70 organisations en 2011-2012. L'engagement des MO à l'égard de l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux à travers des gestes continue d'augmenter, passant de 103 en 2010-2011 à 106 en 2011-2012. Il en est de même pour l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables, avec 115 organisations impliquées dans la réalisation d'au moins trois des sept gestes proposés et avec plus de 99 % des employés de l'Administration.

2- Engagements et résultats

La section qui suit se divise en neuf sous-sections représentant les neuf orientations stratégiques de la Stratégie. Pour chacune des orientations stratégiques, la contribution globale de l'Administration à l'atteinte de chacun des 29 objectifs de la Stratégie y est déclinée en trois parties, soit :

- A. Thématiques résumant les engagements individuels
- B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012
- C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

MODÈLE DE PRÉSENTATION DE CHACUN DES 29 OBJECTIFS

La section introductive de chaque objectif gouvernemental précise les organisations qui se sont engagées **formellement** (une action officielle dans leur Plan d'action) ou **informellement** (une indication de contribution indirecte est citée dans leur Plan d'action) pour contribuer à l'atteinte de l'objectif.

La **partie A (Thématiques sur les engagements organisationnels)** résume les actions sous la forme d'engagements poursuivis par les organisations, regroupés, après analyse, sous quelques thématiques. Ces thématiques cherchent à refléter l'ensemble des actions similaires qui contribuent à l'atteinte d'un objectif.

La **partie B (État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012)** présente l'état de mise en œuvre des actions des ministères et organismes au 31 mars 2012. Les organisations pouvaient avoir débuté, poursuivi, complété ou retiré une action au cours de l'année financière 2011-2012.

Action débutée : l'organisation a entrepris sa mise en œuvre (sans nécessairement la compléter) au cours de l'année 2011-2012, donc pour une première fois.

Action poursuivie : l'organisation a poursuivi une action entreprise au cours d'un exercice financier précédent.

Action complétée : l'organisation a atteint la cible qu'elle s'était fixée et les gestes qui permettaient la mise en œuvre de cette action sont tous complétés.

Action retirée : l'organisation en arrive à la conclusion qu'elle ne pourra pas mener l'action ou qu'une nouvelle action plus pertinente peut la remplacer ou elle cesse de réaliser une action suite à un changement organisationnel important (abolition ou intégration de l'organisation à une autre organisation).

La **partie C (Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale)** précise les indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux et les indicateurs de performance administrative relatifs à chacun des 29 objectifs de la Stratégie. Les fiches complètes des Indicateurs de suivi de la Stratégie sont disponibles sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec à http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur.htm.

2.1 Orientation 1 – Informer, sensibiliser, éduquer, innover

L'État entend investir des efforts importants afin de mieux faire connaître la démarche de développement durable, ses exigences et les enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui lui sont associés. Par ces efforts, il compte inciter chaque membre de la société et plus particulièrement les ministères, organismes et entreprises publiques à apporter leur contribution à la démarche gouvernementale. Afin d'y parvenir, la Stratégie établit trois objectifs permettant de répondre à cette orientation prioritaire :

- ↳ Objectif 1 – Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- ↳ Objectif 2 – Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
- ↳ Objectif 3 – Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

↳ EN BREF...

Objectif 1

121 organisations (plus de 99 % du personnel de l'Administration) contribuent formellement à cet objectif par 220 actions regroupées sous deux thématiques.

Les 320 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par un indicateur de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie) et 8 indicateurs de performance administrative.

Objectif 2

9 organisations (plus de 3 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 13 actions regroupées sous deux thématiques et 15 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 41 % du personnel de l'Administration.

Les 15 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 3 indicateurs de performance administrative.

Objectif 3

25 organisations (plus de 17 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 45 actions regroupées sous quatre thématiques et 18 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 53 % du personnel de l'Administration.

Les 51 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 3 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

2.1.1 Objectif 1 – Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l’assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Les enjeux propres au développement durable exigent de revoir nos façons de faire, notamment sur les plans de la consommation et de la production. À cette fin, il convient de mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable par l’éducation et la formation afin de mieux s’outiller pour répondre à ces enjeux. De plus, la recherche d’un développement durable repose sur le partage des expériences et des compétences, ainsi que l’assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Ainsi, 121 organisations contribuent formellement à l’atteinte de cet objectif.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

220 actions sont ou seront mises en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

1- Communiquer (faire connaître) la démarche de développement durable aux employés de l’organisation, aux partenaires, clientèles, fournisseurs, décideurs ou aux membres de comités afin de consolider l’engagement des organisations à la démarche par :

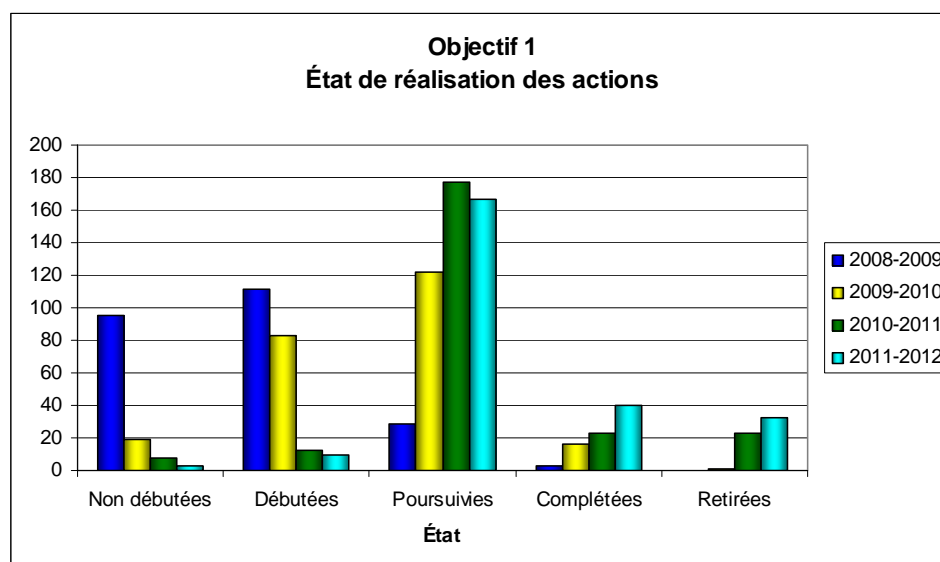
- la mise en œuvre du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation;
- l’élaboration d’un plan de communication externe et la mise en place d’activités d’information ou de promotion;
- la création d’outils de sensibilisation, d’information ou de promotion (bulletins, capsules électroniques);
- la diffusion sur le Web ou lors de présentations externes de l’état d’avancement du Plan d’action des organisations et de la démarche gouvernementale;
- le recensement et la promotion de bonnes pratiques, par exemple en matière de responsabilité sociale ou de mise en marché de produits écoresponsables.

2- Adapter graduellement les mécanismes décisionnels au regard de la démarche de développement durable par :

- l’élaboration et l’utilisation de grilles d’analyse ou d’aide à la décision adaptées, par exemple pour prendre en compte les principes de développement durable;
- la mise en place d’activités de veille stratégique sur les modes de gouvernance;
- l’organisation de séances de formation à l’intention, par exemple, des fournisseurs ou des responsables des achats pour inclure la prise en compte des principes de développement durable.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, 10 actions sont débutées, 167 sont poursuivies, 40 sont complétées alors que 3 ne sont pas débutées pour un total de 220 actions. 32 actions ont été retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Un indicateur de suivi contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

I. Publications scientifiques en développement durable

➤ Indicateurs de performance administrative

Huit indicateurs de performance administrative contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

I. Taux de notoriété de la Loi sur le développement durable par la population

La tenue du troisième sondage en juin 2011 sur la notoriété du concept de développement durable a permis de constater une progression de la connaissance de ce concept dans la population alors que près des deux tiers des répondants ont déjà entendu ou lu l'expression « développement durable » et que 25 % d'entre eux ont reconnu la définition du développement durable; permettant d'atteindre la cible fixée.

La mesure de la notoriété du concept de développement durable à l'aide de ces deux mêmes questions au cours des prochaines années permet de connaître le taux de notoriété de la Loi sur le développement durable parmi la population. La cible est un taux de notoriété de 25 %, par sexe et catégorie.

II. Taux de notoriété de la Loi sur le développement durable par le personnel de l'Administration

Une enquête réalisée par l'Institut de la statistique du Québec au cours des mois de mars et avril 2011 révèle que 68,3 % des employés de l'État ont reconnu la bonne définition du développement durable telle qu'inscrite dans la Loi sur le développement durable parmi un choix de quatre énoncés.

III. État d'avancement du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable pour des catégories ciblées de personnels de l'Administration

Le Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable pour le personnel de l'administration publique a été adopté par les membres du Comité interministériel du développement durable le 4 décembre 2008 et est entré en vigueur à la mi-janvier 2009. La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 prévoyait son adoption en 2008.

Il vise à atteindre les deux cibles fixées dans la Stratégie, soit de permettre de sensibiliser 80 % des personnels de l'administration publique d'ici 2011, cible atteinte et mesurée suite à une enquête de l'Institut de la Statistique du Québec. Elle vise également que 50 % d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour prendre en compte dans leurs activités régulières. Cette cible est à atteindre pour le mois de mars 2013. Cette cible a été changée au mois de juin 2010, pour 50 % des personnels ciblés de chacun des MO aient suivi une formation traitant des deux contenus de référence d'ici mars 2013, ces deux contenus de référence étant la démarche de développement durable (Stratégie, la réalisation des plans d'action, la reddition de comptes et la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable) et les principes de développement durable et leur prise en compte.

IV. Taux du personnel des ministères et organismes sensibilisé à la démarche de développement durable

Les informations colligées à la question 4 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

La mise en œuvre du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable constitue l'une des trois activités incontournables de la Stratégie pour l'ensemble des ministères et organismes. Les résultats de cette mise en œuvre pour la quatrième année de la Stratégie sont décrits à la section 1.2.1 du présent rapport de l'année 2011-2012.

La mesure du nombre (donc du taux) de personnels sensibilisés à la démarche de développement durable devait être prise officiellement une seule fois et globalement avant la fin de l'année budgétaire 2010-2011 pour permettre de présenter les résultats dans le Rapport de l'année 2010-2011. Au cours des mois de mars et avril 2011, l'Institut de la statistique du Québec a réalisé une enquête auprès des employés de l'administration publique afin de mesurer le taux de sensibilisation au développement durable. Un questionnaire comportant cinq questions a été transmis à 560 répondants. Les répondants ayant obtenu une bonne réponse à deux des questions 3, 4 et 5 étaient considérés comme étant sensibilisés au développement durable. Le résultat global obtenu est un taux de sensibilisation des employés au développement durable de 90 %.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

V. Taux du personnel des ministères et organismes ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

Les informations colligées à la question 5 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

La mise en œuvre du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable constitue l'une des trois activités incontournables de la Stratégie pour l'ensemble des ministères et organismes. Les résultats de cette mise en œuvre pour la quatrième année de la Stratégie sont décrits à la section 1.2.1 du présent rapport de l'année 2011-2012.

Toutefois, la mesure du nombre (le taux) de personnels formés à la démarche de développement durable sera prise officiellement une seule fois et globalement avant la fin de l'année budgétaire 2012-2013 pour permettre de présenter les résultats dans le Rapport de l'année 2012-2013.

VI. Taux des ministères et organismes participant aux mécanismes de concertation gouvernementaux liés à la démarche de développement durable

Les informations colligées à la question 1 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

L'Extranet Développement durable permet une meilleure diffusion de l'information aux MO. Le Comité interministériel du développement durable (CIDD) compte 54 organisations membres (20 ministères et 34 organismes). Des activités de partage ont eu lieu notamment sur les outils de formation. Déjà, 100 % des MO ont participé à l'un ou l'autre des mécanismes développés depuis janvier 2008.

VII. Taux des ministères et organismes participant aux activités incontournables

Les informations colligées à la question 2 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

Les résultats de cette mise en œuvre pour la quatrième année de la Stratégie sont décrits à la section 1.2 du présent rapport pour l'année 2011-2012.

VIII. Taux d'appropriation par les MO des outils d'aide à la décision et à l'analyse de projets

Les informations colligées à la question 3 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

Les résultats de cette mise en œuvre pour la quatrième année de la Stratégie sont décrits à la section 1.1.3 du présent rapport pour l'année 2011-2012. On constate que la totalité des organisations ont utilisé le *Guide d'élaboration d'un Plan d'action de développement durable*, soit intégralement, soit partiellement. On apprend que 59 organisations, représentant plus de 37 % du personnel de l'Administration, ont utilisé formellement le *Guide de prise en compte des principes de développement durable* pour l'année 2011-2012.

Le nombre de MO utilisant au moins 2 des outils proposés (1 des outils pour les organismes de moins de 5 employés) est de 93, ce qui représente près de 77 % des organisations. La cible pour cet indicateur est 100 % des MO visés.

2.1.2 Objectif 2 – Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec

La mise en œuvre de la démarche québécoise de développement durable implique un suivi rigoureux et périodique de l'état de son avancement. L'établissement et la publication d'indicateurs de développement durable comptent parmi les moyens prévus par la Loi sur le développement durable du Québec pour informer les citoyens sur l'état de la situation et les progrès réalisés, ainsi que pour produire le bilan requis en 2013 pour revoir éventuellement la Loi et la Stratégie. Également, les organisations sont invitées à définir des indicateurs et des cibles afin de suivre l'état d'avancement des engagements qu'ils entendent poursuivre dans leur Plan d'action.

On dénombre 9 organisations qui contribuent formellement à cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 15 autres soulignent pour leur part une contribution indirecte.

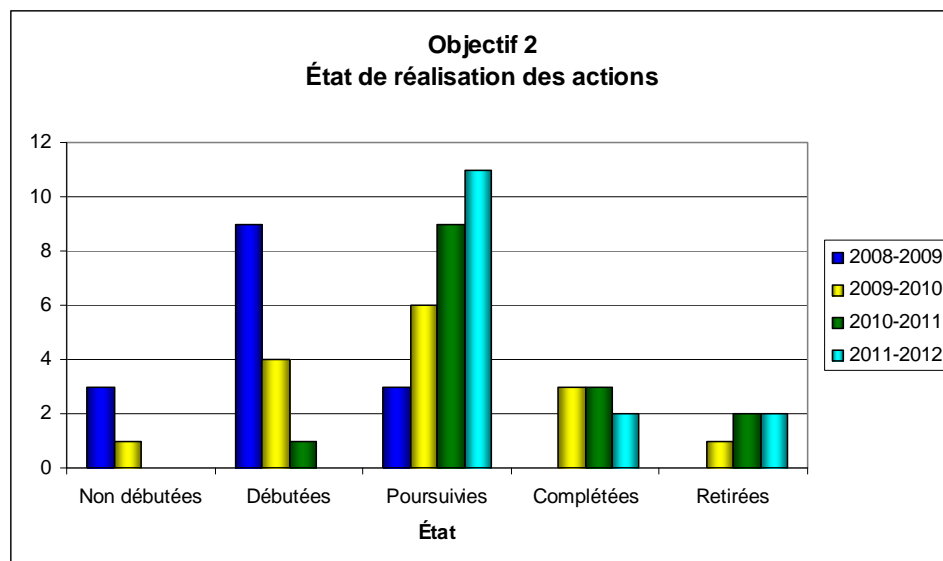
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 9 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l'égard de cet objectif en ont mis ou en mettront 13 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

1. Documenter et suivre, par des statistiques et des bilans, les activités et les résultats :
 - de recherche liée à la démarche de développement durable;
 - de pratiques spécifiques (exploitation forestière, financement et investissement, etc.) sous l'angle d'un développement durable;
 - d'actions de l'administration publique menées dans le cadre de sa démarche de développement durable.
2. Diffuser, auprès de la population et d'organisations publiques et privées :
 - des informations sur la démarche de développement durable
 - des indications et supports pour appuyer l'élaboration de la section de développement durable dans les rapports annuels de gestion.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, 11 actions sont poursuivies et 2 actions sont complétées pour un total de 13 actions. Deux actions sont retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Aucun indicateur de suivi des objectifs ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

➤ Indicateurs de performance administrative

Trois indicateurs de performance administrative contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

IX. Taux des ministères et organismes ayant intégré leurs bilans de développement durable dans leurs rapports annuels

Les informations colligées à la question 6 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

Les résultats de cette mise en œuvre pour la quatrième année de la Stratégie sont décrits à la section 1.1.4 du présent rapport pour l'année 2011-2012. On constate qu'au 31 mars 2012, 117 organisations (plus de 99 % du personnel de l'administration publique) ont inscrit une section distincte portant sur la démarche de développement durable dans leur dernier rapport annuel de gestion publié. La cible est de 100 % des ministères et organismes visés par la Loi.

X. Nombre et distribution des ministères et organismes ayant réalisé des actions relatives aux objectifs gouvernementaux et nombre d'actions

Les informations colligées à la question 10 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

La section 1.1.5 ainsi que les tableaux 2 et 3 résument les informations qui apparaissent également de façon désagrégée pour chacun des objectifs gouvernementaux au chapitre 2 du présent rapport.

XI. État d'avancement du portrait du développement durable au Québec

Le Comité interministériel du développement durable a adopté, en juin 2008, un système d'indicateurs de développement durable pour le Québec qui précise les mécanismes de suivi, de bilan et de reddition de comptes, notamment pour les ministères et organismes, et qui permet de rédiger les rapports annuels de mise en œuvre de la Stratégie.

Le présent Rapport pour l'année 2011-2012 constitue le quatrième de ces rapports annuels. Celui de l'année 2012-2013 intégrera également le rapport quinquennal prévu par la Loi.

La première liste d'indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès de la démarche de développement durable a été élaborée avec la contribution des ministères et organismes et l'Institut de la statistique du Québec en 2008-2009 et a été adoptée à l'Assemblée nationale en décembre 2009.

2.1.3 Objectif 3 – Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées

La poursuite d'un développement durable nécessite de revoir les processus de production et de consommation. Cette révision passe, entre autres, par le soutien à la recherche, favorisant l'émergence de nouvelles technologies, et par l'application de nouvelles pratiques plus efficaces qui répondent aux critères environnementaux ou de responsabilité sociale. Les organisations doivent poursuivre des actions qui visent à soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable.

On dénombre 25 organisations qui contribuent formellement à cet objectif gouvernemental par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 18 autres soulignent pour leur part une contribution indirecte.

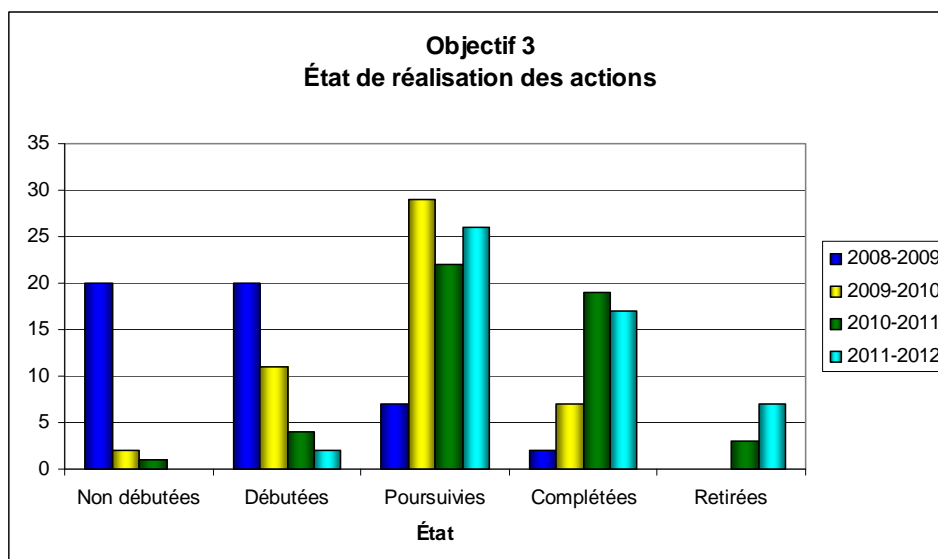
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 25 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles entendent réaliser 45 actions. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous quatre thématiques, soit :

1. Mener et appuyer des activités de veille et de recherche sur les nouvelles pratiques et technologies contribuant à un développement durable.
2. Diffuser, et rendre disponibles, auprès des citoyens, clientèles et partenaires, les informations et connaissances acquises par la veille et la recherche.
3. Développer, expérimenter et appliquer de nouvelles technologies et pratiques contribuant au développement durable.
4. Élaborer des outils d'aide à la décision pour adopter des actions qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable. En fonction de la mission des porteurs des actions, ces actions concernent essentiellement :
 - la gestion des ressources naturelles, l'occupation et l'utilisation du territoire;
 - la formation de différents corps de métiers (policiers, ouvriers de la construction);
 - la production et l'économie d'énergie;
 - les activités de financement et d'investissement;
 - les technologies et les méthodes de production de biens et de services;
 - les dynamiques sociales de groupes ciblés (jeunes, communautés culturelles).

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, 2 actions sont débutées, 26 sont poursuivies et 17 sont complétées. Sept actions ont été retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

↻ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Trois indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. Dépenses gouvernementales pour la R-D et l'innovation*
- II. Ratio des dépenses intérieures de RD sur le PIB (DIRD/PIB)*
- III. Ratio des dépenses intérieures de RD exécutées par les entreprises sur le PIB*

↻ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

2.2 Orientation 2 – Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé et la sécurité et l’environnement

La gestion et la réduction des risques qui sont susceptibles d’avoir des répercussions sur la santé et la sécurité des personnes, de même que sur l’environnement, nécessitent des efforts intégrés de promotion et de sensibilisation qui concernent toutes les couches de la société. Les problématiques de protection de la population, de prévention des risques et de gestion des problèmes liés à l’environnement, aux pratiques et aux habitudes de vie exigent des actions coordonnées de plusieurs acteurs. C’est dans cette optique que la Stratégie gouvernementale propose deux objectifs afin de répondre à ces problématiques, soit :

- ↳ Objectif 4 – Poursuivre le développement et la promotion d’une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l’environnement.
- ↳ Objectif 5 – Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

↳ EN BREF...

Objectif 4 (voir la note au lecteur au bas du présent encadré)

67 organisations (plus de 63 % du personnel de l’Administration) s’investissent formellement dans la réalisation de 115 actions regroupées sous quatre thématiques et 18 autres contribuent indirectement à l’atteinte de l’objectif, pour un total de plus de 93 % du personnel de l’Administration.

Les 159 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 4 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 5

7 organisations (plus de 7 % du personnel de l’Administration) s’investissent formellement dans la réalisation de 13 actions regroupées sous trois thématiques et 24 autres contribuent indirectement à l’atteinte de l’objectif, pour un total de 35 % du personnel de l’Administration.

Les 17 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par un indicateur de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

↳ Note aux lecteurs

Actions relatives à la qualité de vie du personnel :

En plus des contributions inscrites à l’égard de l’objectif gouvernemental 4, les lecteurs constateront, au long du présent rapport, que plusieurs des contributions des ministères et organismes visent aussi le mieux-être de leur personnel.

Ainsi, des contributions similaires ont également été prises par plusieurs organisations sous d’autres objectifs gouvernementaux que l’objectif 4, notamment les objectifs 14, 16, 27 et 28. Ces actions concernent l’environnement de travail, la conciliation travail-famille, la qualification des emplois ou la qualité de vie du personnel.

2.2.1 Objectif 4 - Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

La santé et la sécurité des citoyens sont indissociables dans la poursuite d'un développement durable. Il importe donc d'adopter une approche globale de la santé et de la sécurité fondée sur une connaissance, une surveillance, un suivi, un aménagement et une gestion appropriée des milieux de vie, y compris au travail. Il faut bâtir une culture de prévention et de l'amélioration continue.

On dénombre 67 organisations qui s'y engagent formellement par la mise en œuvre d'une action, tandis que 18 autres soulignent une contribution indirecte.

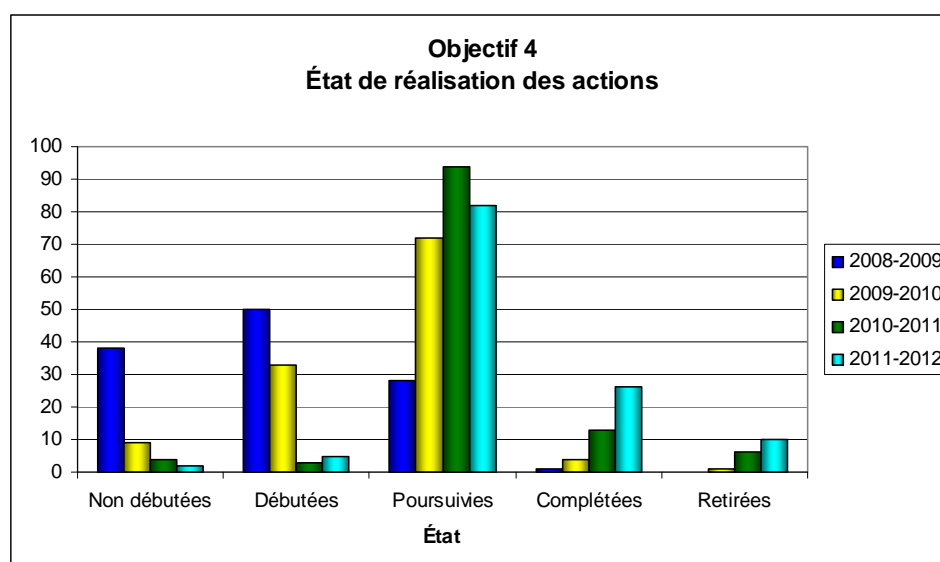
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Quelques 115 actions élaborées par les 67 organisations qui ont choisi de contribuer à cet objectif sont mises en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous quatre thématiques :

1. Offrir à leur personnel un environnement de travail favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie par :
 - o des incitatifs à l'utilisation du transport collectif;
 - o des soutiens à l'activité physique;
 - o des programmes d'aide aux employés;
 - o des politiques internes sur la sécurité et la prévention.
2. Adopter des mesures (politiques, directives, lois, règlements, pratiques, etc.) favorisant la protection de l'environnement, la santé et la sécurité de clientèles et de segments de la population concernant :
 - o des milieux :
 - l'environnement naturel,
 - les bâtiments publics, résidentiels et industriels;
 - o des activités :
 - le transport de personnes et de marchandises,
 - l'agriculture et le bioalimentaire;
 - o des personnes :
 - aînées,
 - handicapées.
3. Informer, sensibiliser et outiller les autorités décisionnelles, la population et les clientèles sur des facteurs de risque et sur les moyens de prévention pour favoriser la santé, la sécurité et la qualité de vie.
4. Améliorer les connaissances et la formation (professionnelle, technique et universitaire) sur les facteurs et les pratiques qui influencent la santé, la sécurité et la qualité de vie.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, 5 actions sont débutées, 82 sont poursuivies, 26 sont complétées et 2 ne sont pas débutées pour un total de 115 actions. 10 actions ont été retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☛ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Quatre indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. *Prévalence de l'obésité et de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes*
- II. *Nombre d'intoxications d'origine environnementale*
- III. *Proportion des individus ayant une incapacité*
- IV. *Nombre de lésions professionnelles*

☛ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.2.2 Objectif 5 – Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences

Les actions et les mesures destinées à mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences doivent notamment être fondées sur de solides connaissances. Une connaissance plus juste des phénomènes, de l'exposition aux polluants ou des événements auxquels sont exposés les individus et les communautés permettra d'accroître leur résilience.

On recense 7 organisations qui ont formellement inscrit une action à l'égard de cet objectif, alors que 24 autres y contribuent indirectement ou partiellement.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

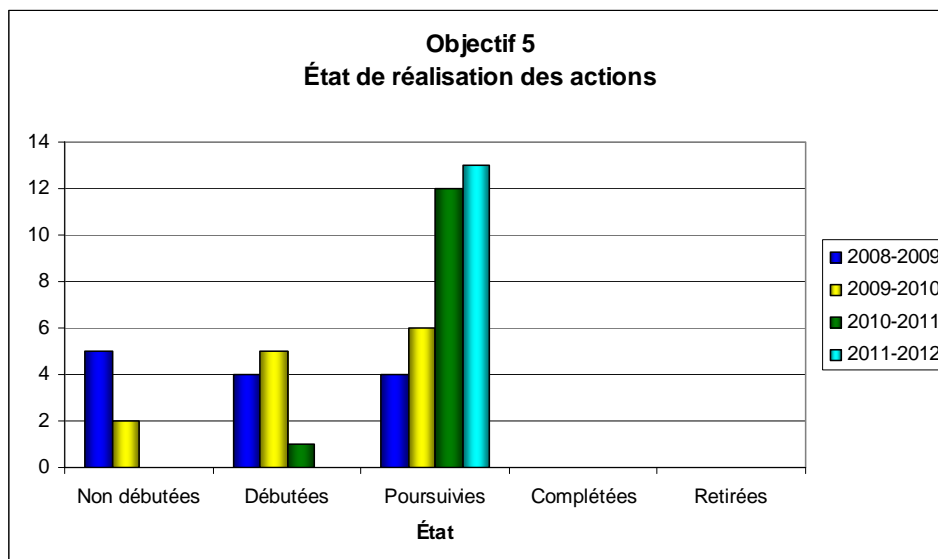
Les 7 organisations qui ont pris un engagement ont mis en œuvre 13 actions. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous trois thématiques :

1. Développer et partager l'expertise par l'information, la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des citoyens et des institutions, dont les organismes municipaux, pour la prévention des risques, la préparation et la réaction à des sinistres et conditions environnementales (sur la planification et la connaissance liées aux changements climatiques, l'herbe à poux, les inondations, les algues bleu-vert).
 2. Mettre en œuvre des mesures, élaborer et mettre à jour des plans d'action en cas de sinistres et réaliser des projets d'adaptation à des problèmes et à des risques majeurs, dont les risques environnementaux.
 3. Informer et effectuer des travaux de rénovation et de construction de milieux de travail, de services et de vie (locataires résidentiels, clientèles et employés de services de santé et de services sociaux, etc.) pour prévenir les risques et favoriser un environnement assurant la santé, la sécurité et la qualité de vie.
-

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, les treize actions sont poursuivies.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

↻ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Un indicateur de suivi contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

1. Montants investis pour atténuer ou prévenir les sinistres ou leurs conséquences.

↻ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

2.3 Orientation 3 – Produire et consommer de façon responsable

La production et la consommation responsables constituent des enjeux où l'État entend exercer un leadership, notamment en intégrant des critères de responsabilité sociale dans ses processus d'achat ou d'attribution de contrats et en encourageant la responsabilisation des entreprises. Afin de répondre à cet enjeu, la Stratégie propose cinq objectifs auxquels les organisations sont invitées à contribuer par la mise en œuvre d'actions concrètes :

- ↪ Objectif 6 – Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
- ↪ Objectif 7 – Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- ↪ Objectif 8 – Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
- ↪ Objectif 9 – Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
- ↪ Objectif 10 – Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et services.

👉 EN BREF...

Objectif 6

121 organisations (plus de 99 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 180 actions regroupées sous 3 thématiques. Les 275 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 2 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie) et 4 indicateurs de performance administrative.

Objectif 7

31 organisations (près de 45 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 56 actions regroupées sous 4 thématiques et 28 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de près de 72 % du personnel de l'Administration. Les 82 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 5 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 8

9 organisations (plus de 21 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 10 actions regroupées sous 2 thématiques et 18 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de près de 39 % du personnel de l'Administration. Les 12 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 2 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 9

23 organisations (plus de 20 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 28 actions regroupées sous 3 thématiques et 5 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 33 % du personnel de l'Administration. Les 33 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 1 indicateur de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 10

10 organisations (plus de 8 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 14 actions regroupées sous 2 thématiques et 25 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 37 % du personnel de l'Administration. Ils prévoient 15 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations.

2.3.1 Objectif 6 – Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

L'application de mesures de gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables au sein des ministères et des organismes stimulera la participation active à des choix qui vont permettre de léguer aux générations futures un patrimoine environnemental, économique et social en bon état. En agissant de façon ordonnée et cohérente, l'État peut exercer un leadership d'action auprès de la société à cet égard.

On recense 121 organisations qui fournissent un apport formel à la réalisation de cet objectif.

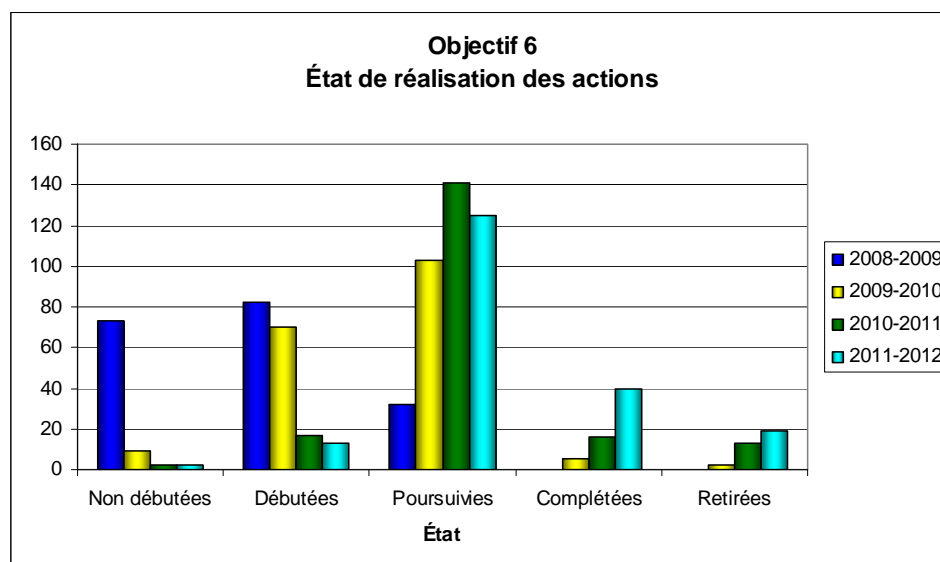
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 121 organisations qui ont pris un engagement dans ce sens ont mis ou mettront en œuvre 180 actions. Toutes les actions contribuent à mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable (activité incontournable 2). Cette mise en œuvre implique :

1. d'adopter un cadre ou un système de gestion environnementale d'ici 2011;
2. d'avoir contribué, chaque année, par au moins 4 des gestes proposés, à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux;
3. d'avoir démontré, chaque année, par au moins 3 des gestes proposés, l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, 13 actions sont débutées, 125 sont poursuivies, 40 sont complétées et 2 sont non débutées pour un total de 180 actions. Dix-neuf actions ont été retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Deux indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. Taux de réduction de la consommation de carburant par les ministères et organismes
- II. Taux de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics (par rapport à 2002-2003)

☞ Indicateurs de performance administrative

Quatre indicateurs de performance administrative contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

XII. État d'avancement de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable

La Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable a été signée par le Secrétaire général du Conseil exécutif le 16 juin 2009.

Dans l'élaboration de leur Plan d'action de développement durable, 121 ministères et organismes ont inscrit formellement une action ou des gestes démontrant leur engagement à contribuer à la mise en œuvre de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. Ils comptent plus de 99 % du personnel de l'administration publique.

La section 1.2.2 du présent rapport présente les résultats de la mise en œuvre des pratiques et des activités contribuant à cette politique.

XIII. Taux des ministères et organismes ayant adopté un cadre ou un système de gestion environnementale

Les informations colligées à la question 7 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

Les résultats de cette mise en œuvre pour la quatrième année de la Stratégie sont décrits à la section 1.2.2 du présent rapport.

XIV. Taux des ministères et organismes contribuant à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux

Les informations colligées à la question 8 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

Les résultats de cette mise en œuvre pour la quatrième année de la Stratégie sont décrits à la section 1.2.2 du présent rapport.

À la question 8 des indicateurs annuels de performance administrative, les organisations devaient mentionner si elles avaient adopté au moins 4 des 8 gestes proposés pour être considérées comme ayant contribué à l'atteinte des objectifs environnementaux. En 2011-2012, 106 organisations sur 121, comptant près de 98 % du personnel de l'administration publique, ont rempli cette condition. La cible est de 100 % des ministères et organismes visés de 5 employés et plus. En 2011-2012, le résultat pour les ministères et organismes de 5 employés et plus est de 89 %.

XV. Taux des ministères et organismes contribuant à l'adoption gouvernementale de pratiques d'acquisition écoresponsables

Les informations colligées à la question 9 du questionnaire annuel de performance administrative contribuent aux résultats de cet indicateur.

Les résultats de cette mise en œuvre pour la quatrième année de la Stratégie sont décrits à la section 1.2.2 du présent rapport.

Les organisations devaient avoir adopté au moins 3 des 7 gestes proposés pour être considérées comme ayant contribué à l'adoption de pratiques écoresponsables. En 2011-2012, 115 organisations sur 121 représentant plus de 99 % du personnel de l'administration publique ont rempli cette condition. La cible est de 100 % des ministères et organismes visés de 5 employés et plus. En 2011-2012, le résultat pour les ministères et les organismes de 5 employés et plus est de plus de 97 %.

2.3.2 Objectif 7 – Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

La production et la consommation responsables impliquent que des actions concrètes soient mises en place afin de promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. L'élaboration et la révision de dispositions légales ou réglementaires, ou le développement d'outils visant à sensibiliser et à informer les clientèles sur la consommation énergétique peuvent contribuer à diminuer l'utilisation intensive de nos différentes ressources.

Par certaines de leurs actions inscrites dans leur Plan d'action, 31 organisations joignent leurs efforts pour promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées. De plus, 28 organisations contribuent indirectement ou partiellement à cet objectif.

Il faut noter ici que plusieurs organisations contribuent à cet objectif à travers l'objectif 6 de la Stratégie.

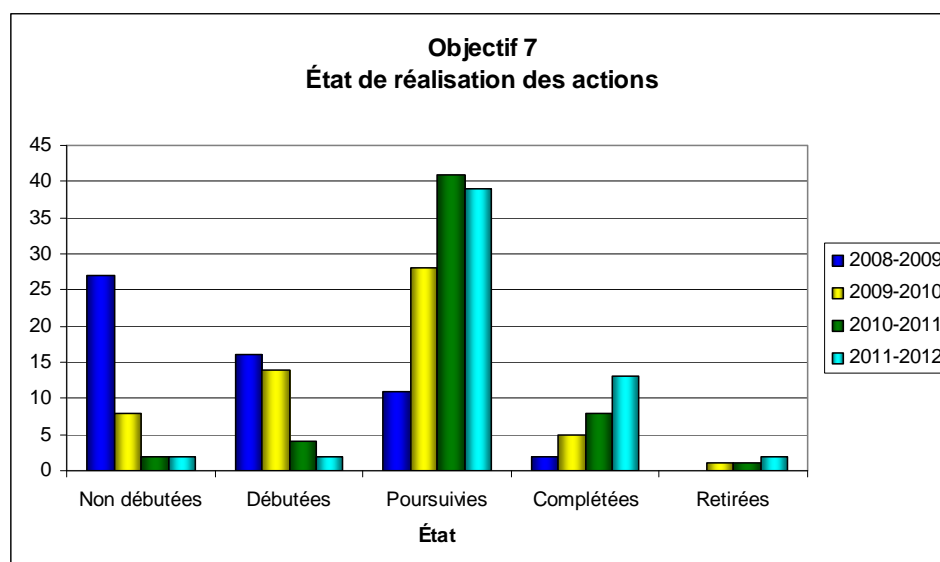
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 31 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l'égard de cet objectif en ont mis ou en mettront 56 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous quatre thématiques :

1. Élaborer et réviser des lois, des politiques, des règlements et des directives d'acquisition de biens et de services, de même que de disposition de matériel pour diminuer la consommation d'énergie et de ressources naturelles.
2. Adopter des systèmes, des méthodes et des pratiques de gestion des matières résiduelles pour accroître le recyclage, la réutilisation et la récupération.
3. Faire de la promotion, de la sensibilisation et de l'accompagnement, et offrir des services pour inciter à la réduction de la consommation de ressources et d'énergie, notamment par l'écoconception.
4. Développer des outils de suivi de la consommation énergétique et examiner de nouvelles avenues pour encourager la réduction de la consommation énergétique.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, 2 actions sont débutées, 39 sont poursuivies, 13 sont complétées et 2 sont non débutées pour un total de 56 actions. Deux actions sont retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Cinq indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. Consommation énergétique par habitant
- II. Intensité énergétique
- III. Consommation finale de produits pétroliers, de gaz naturel et d'électricité
- IV. Ratio des matières résiduelles éliminées sur le PIB et par habitant
- V. Taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles

☞ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

2.3.3 Objectif 8 – Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l’environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec

L’augmentation de la part des énergies renouvelables dans le portefeuille énergétique du Québec permet de diminuer les incidences qui peuvent causer des impacts significatifs sur l’environnement. De plus, la disponibilité des énergies renouvelables peut engendrer une diminution de la consommation de sources énergétiques non renouvelables.

On dénombre 9 organisations qui ont mis ou qui mettront en œuvre des actions inscrites formellement dans leur Plan d’action afin d’augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l’environnement dans le bilan énergétique du Québec, alors que 18 autres y contribuent indirectement.

Il faut noter ici que plusieurs organisations contribuent à cet objectif à travers l’objectif 6 de la Stratégie.

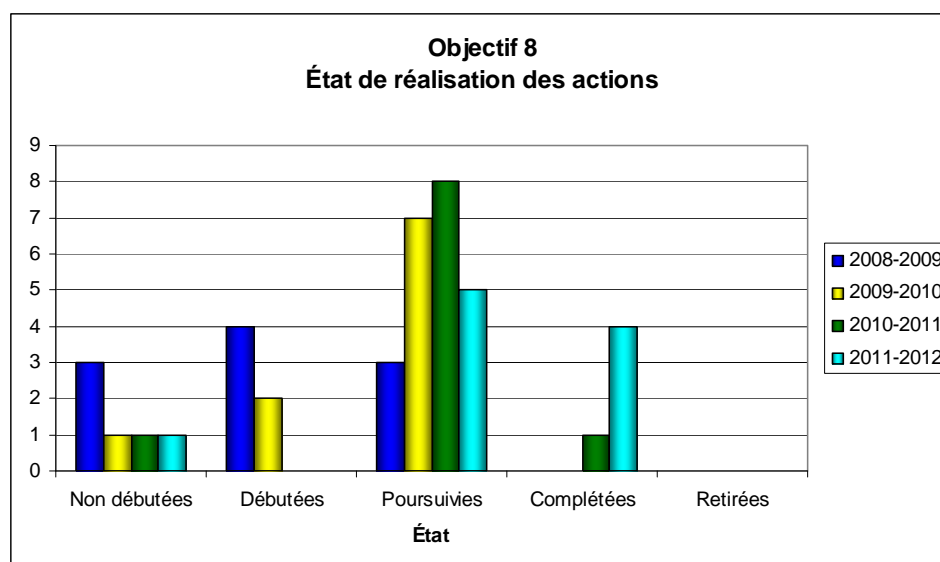
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 9 organisations ont inscrit 10 actions qui permettront d’atteindre l’objectif 8. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

1. Études et changement de pratiques pour la réduction de la consommation d’énergie fossile et l’augmentation de la part d’énergie renouvelable consommée (électricité et géothermie) dans les bâtiments gouvernementaux et publics, ainsi que dans les transports collectifs.
2. Développement, promotion et soutien de projets de production de nouvelles sources d’énergie (éolien, biomasse, solaire, géothermie).

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 10 actions qui font l’objet d’un engagement formel, 5 sont poursuivies, 4 sont complétées tandis qu’une n’est pas débutée.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Deux indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l’atteinte de cet objectif¹ :

1. Nouvelle capacité de production d’électricité hydroélectrique et éolienne

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d’information de l’indicateur de suivi sur le site de l’Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

II. Quantité d'énergie renouvelable de source hydroélectrique et éolienne produite au Québec

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.3.4 Objectif 9 – Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

La production et la consommation responsables requièrent, entre autres, de prendre en compte les principes de développement durable dans les processus décisionnels. L'application de critères d'écoconditionnalité et de pratiques responsables dans les programmes d'aide publics et leur implantation dans les programmes des institutions financières sont des exemples de contribution à la démarche de développement durable.

On dénombre 23 organisations qui ont mis ou qui mettront en œuvre des actions inscrites formellement dans leur Plan d'action afin d'appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics, alors que 5 autres travailleront indirectement dans ce sens.

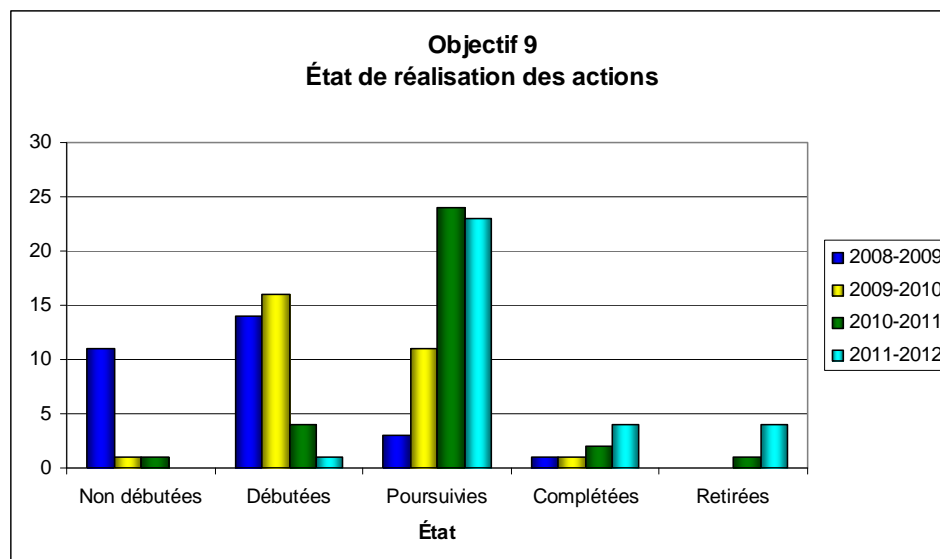
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 23 organisations ont inscrit 28 actions qui contribuent à l'atteinte de cet objectif. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous trois thématiques :

1. Financer des projets aux impacts positifs en matière de responsabilité sociale, en utilisant des grilles d'analyse relatives aux principes de développement durable ou à l'écoconditionnalité.
2. Examiner la faisabilité d'inclure des critères de responsabilité sociale ou d'écoconditionnalité ainsi que de prendre en compte des principes de développement durable dans les programmes d'aide publics et les outils d'évaluation de projets.
3. Promouvoir l'application et la prise en compte, par des promoteurs de projets et des responsables d'aide publique, de l'écoconditionnalité ou des principes de développement durable.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 28 actions qui font l'objet d'un engagement formel, une est débutée, 23 sont poursuivies et 4 sont complétées. Quatre actions sont retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Un indicateur de suivi des objectifs contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

1. Nombre de programmes ajustés pour inclure des critères d'écoconditionnalité ou des critères favorisant l'adoption des pratiques responsables

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.3.5 Objectif 10 – Fournir les repères nécessaires à l'exercice des choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services

Dans un contexte d'abondance et de diversité des produits de consommation, il faut des repères pour faire des choix éclairés et responsables lorsqu'on acquiert des biens et des services. Les ministères, organismes et entreprises publiques peuvent jouer un rôle moteur en fournissant les repères nécessaires à l'exercice des choix de consommation éclairés et responsables, de même qu'en favorisant, au besoin, la certification des produits et des services.

On dénombre 10 organisations qui ont pris des engagements formels dans ce sens, alors que 25 autres contribuent indirectement ou partiellement à l'atteinte de cet objectif.

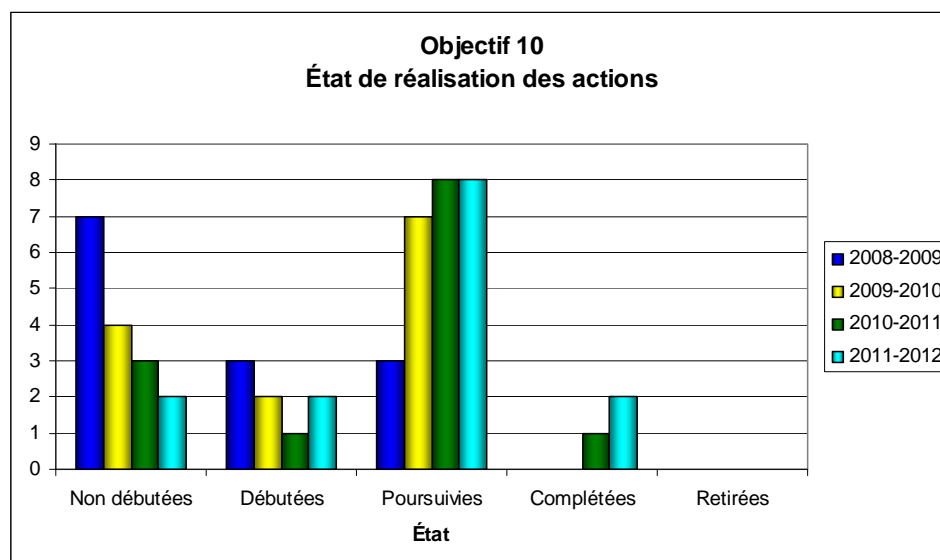
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 10 organisations ont inscrit 14 actions qui permettront de contribuer à l'atteinte de l'objectif 10. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

1. Élaborer et adapter des normes et des certifications selon les nouvelles connaissances et tendances en production et consommation responsables.
2. Promouvoir et faire connaître, par des répertoires, des sites Web, des publications et autres mécanismes de communication et d'échange, des produits, des pratiques, des services et des organisations ayant adopté des pratiques écoresponsables.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 14 actions qui font l'objet d'un engagement formel, deux sont débutées, 8 sont poursuivies, deux sont complétées, tandis que 2 ne sont pas débutées.



¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

⇒ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Aucun indicateur de suivi des objectifs ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

⇒ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.4 Orientation 4 – Accroître l'efficacité économique

L'accroissement de l'efficacité économique requiert, entre autres, l'établissement des coûts réels dans la valeur de la production des biens et services (inclusion des impacts environnementaux et sociaux) afin de favoriser un usage optimal des ressources naturelles et de réduire l'ensemble des répercussions sur les individus et la société. Dans l'optique de répondre à cette problématique, la Stratégie expose deux objectifs gouvernementaux qui portent essentiellement sur l'identification des externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services et sur le recours à des mécanismes économiques, fiscaux et non fiscaux, pour atténuer les conséquences de ces externalités, soit :

- ↳ Objectif 11 – Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
- ↳ Objectif 12 – Favoriser les recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

EN BREF...

Objectif 11

4 organisations (plus de 7 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 4 actions regroupées sous deux thématiques et 19 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 25 % du personnel de l'Administration.

Ces organisations ont adopté 5 indicateurs de suivi des actions.

Objectif 12

7 organisations (plus de 3 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 9 actions regroupées sous trois thématiques et 15 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 26 % du personnel de l'Administration.

Les 10 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 3 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

2.4.1 Objectif 11 – Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services

Les actions qui permettront l'atteinte de cet objectif visent à limiter les impacts sociaux, économiques et environnementaux découlant des pratiques de production et de consommation, notamment en identifiant les externalités générées par ces pratiques.

On dénombre 4 organisations qui s'y sont engagées formellement, alors que 19 autres y travaillent indirectement ou partiellement.

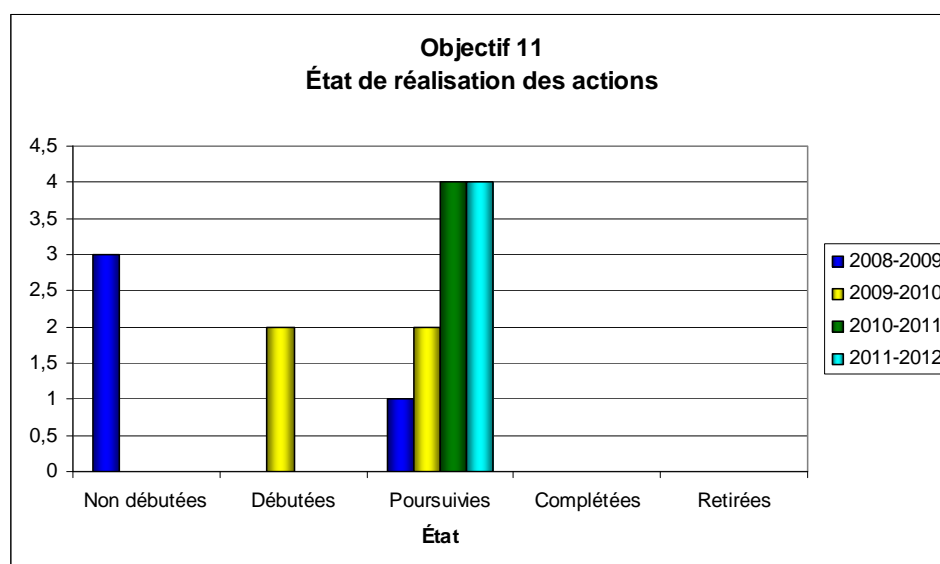
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 4 organisations ont inscrit 4 actions qui contribuent à l'atteinte à cet objectif. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques:

1. Mieux connaître les impacts sociaux, environnementaux et économiques, positifs comme négatifs, de certaines pratiques de production et de consommation.
2. Faire connaître et prendre en compte ces impacts dans les pratiques de production et de consommation de biens et de services.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 4 actions qui font l'objet d'un engagement formel, les 4 sont poursuivies.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Aucun indicateur de suivi des objectifs ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

☞ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.4.2 Objectif 12 – Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et services dans une perspective de développement durable

Les incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, constituent des mesures d'ordre économique qui favorisent une utilisation plus optimale des ressources naturelles et qui, par effet complémentaire, accroissent l'efficacité économique d'une société. En outre, ils visent

notamment à corriger les distorsions qui surviennent sur les marchés à cause d'une mauvaise allocation des ressources et qui sont à l'origine d'importants préjudices pour l'environnement. Les organisations sont des agents qui peuvent influencer les partenaires ou les clientèles que ce soit par l'intégration de critères de financement ou par l'élaboration de politiques qui incitent à l'adoption de pratiques de consommation et de production moins dommageables pour l'environnement.

On dénombre 7 organisations qui ont pris des engagements formels dans ce sens, alors que 15 autres contribuent indirectement ou partiellement à l'atteinte de l'objectif.

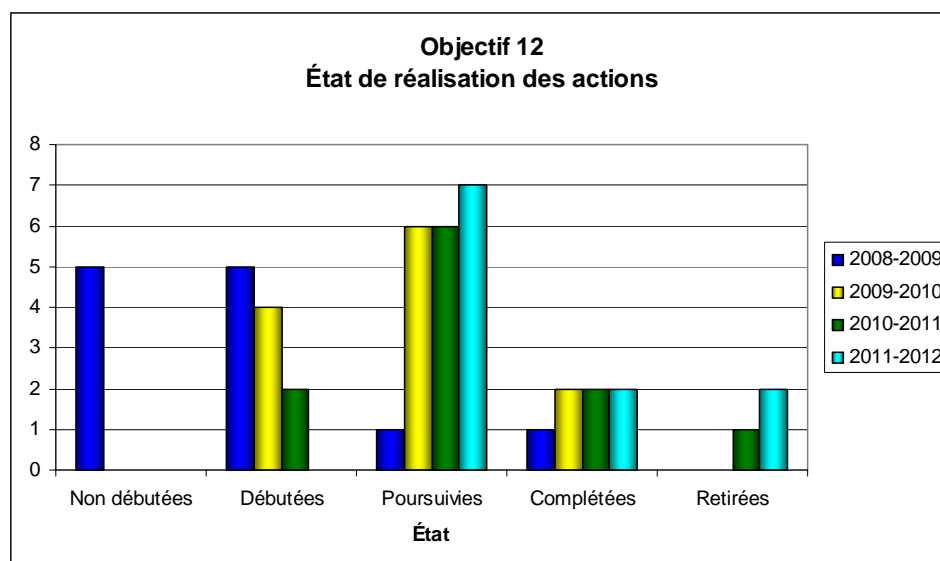
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Ainsi, 9 actions sont mises en œuvre afin de concourir à l'atteinte de l'objectif 12. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous trois thématiques :

1. Intégration de critères de développement durable (environnementaux, économiques, sociaux) dans :
 - a. les choix de projets dans lesquels investir (financement responsable);
 - b. l'attribution de fonds (financement responsable);
 - c. les travaux d'allègement réglementaire et administratif.
2. Élaboration et application de politiques incitatives à l'adoption de bonnes et de meilleures pratiques de production ou de consommation.
3. Expérimentation et information des entreprises sur des méthodes de planification et de gestion cohérentes avec une démarche de développement durable.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 9 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 7 sont poursuivies et 2 sont complétées. Deux actions sont retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☉ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Trois indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. *Compilation des instruments économiques mis en place ou enrichis*
- II. *Investissements privés non résidentiels*
- III. *Investissements en machines et équipements du secteur manufacturier*

☉ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue pas à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

2.5 Orientation 5 – Répondre aux changements démographiques

Le Québec, comme d'autres États dans le monde, fera face à un vieillissement de la population accéléré imputable à la dénatalité et à la prolongation de l'espérance de vie. La Stratégie expose 5 objectifs afin de répondre aux changements démographiques. Ils permettront au Québec de maintenir et d'améliorer le niveau de vie de la population, ainsi que de conserver des finances publiques en santé pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

- ↪ Objectif 13 – Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
- ↪ Objectif 14 – Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
- ↪ Objectif 15 – Accroître le niveau de vie.
- ↪ Objectif 16 – Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
- ↪ Objectif 17 – Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

☞ EN BREF...

Objectif 13

2 organisations (près de 2 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 3 actions regroupées sous une thématique et 20 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 21 % du personnel de l'Administration.

Les 4 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 4 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 14

19 organisations (plus de 9 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 25 actions regroupées sous trois thématiques et 56 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 55 % du personnel de l'Administration.

Les 34 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 4 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 15

8 organisations (plus de 10 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 14 actions regroupées sous deux thématiques et 24 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de près de 38 % du personnel de l'Administration.

Les 17 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 3 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 16

16 organisations (plus de 11 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 20 actions regroupées sous trois thématiques et 23 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de près de 52 % du personnel de l'Administration.

Les 23 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 1 indicateur de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 17

10 organisations (près de 22 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 15 actions regroupées sous une thématique et 46 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif pour un total de plus de 55% du personnel de l'Administration.

Les 16 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 1 indicateur de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

2.5.1 Objectif 13 – Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions

Cet objectif concourt à pallier le déclin démographique du Québec et le dépeuplement des régions, qui sont des tendances lourdes pour lesquelles les organisations sont invitées à joindre leurs efforts afin de contribuer à inverser ces tendances.

En ce sens, 2 organisations comptent apporter une contribution par une des actions inscrites dans leur Plan d'action, tandis que 20 autres contribuent indirectement à l'atteinte de cet objectif.

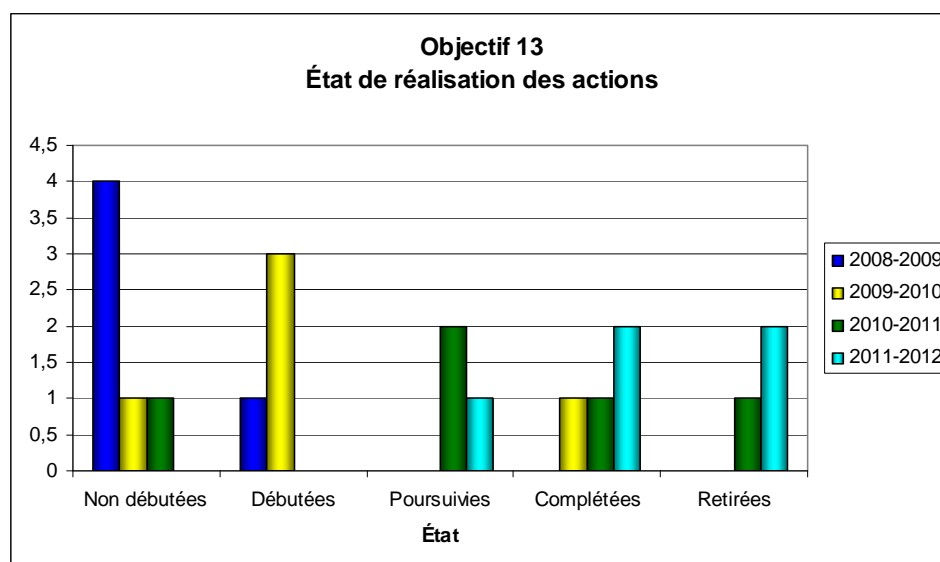
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Afin de concourir à l'atteinte de l'objectif 13, 3 actions sont ou seront mises en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous une thématique :

1. Influencer le bilan démographique, notamment par :
 - l'immigration;
 - la contribution des aînés à la société.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 3 actions qui font l'objet d'un engagement formel, une est poursuivie et deux sont complétées. Deux actions sont retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Cinq indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. Indice synthétique de fécondité
- II. Solde migratoire total
- III. Solde migratoire interrégional
- IV. Taux de présence des immigrants admis au Québec
- V. Rapport de dépendance démographique

☞ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

2.5.2 Objectif 14 – Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle

Cet objectif vise à instaurer différentes mesures permettant aux personnes en emploi de concilier leurs responsabilités liées à la famille, au travail et à la vie personnelle. Les organisations sont donc invitées à joindre leurs actions autour de cet objectif, dont les répercussions peuvent être importantes sur le bilan démographique du Québec.

Ainsi, 19 organisations ont une action formelle à cet égard dans leur Plan d'action de développement durable, 56 autres axent une partie de leurs efforts sur cet objectif.

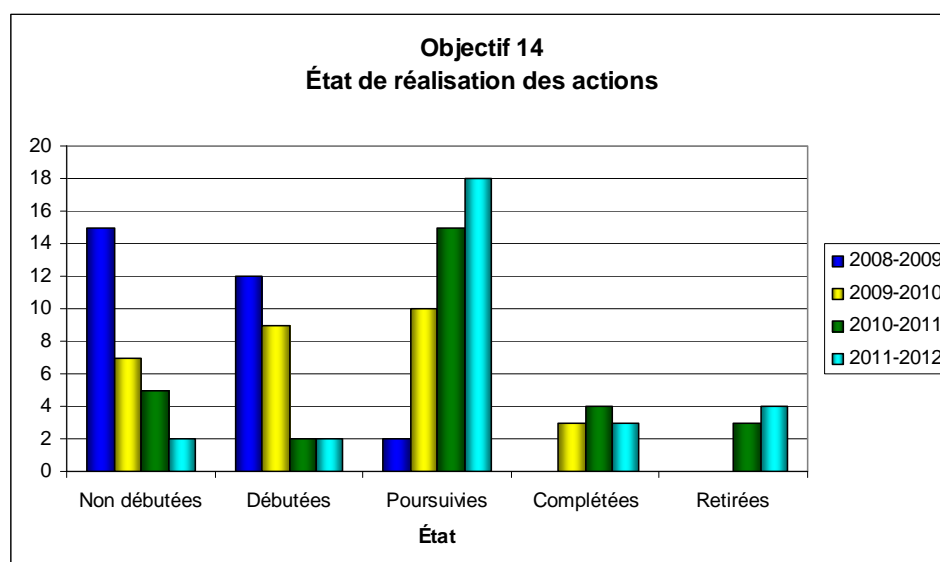
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Au total, 25 actions sont ou seront mises en œuvre afin de concourir à l'atteinte de l'objectif 14. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous trois thématiques :

1. Adopter, maintenir et améliorer les mesures destinées aux employés des ministères et organismes visant à favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle (horaire variable, congés de maternité, de paternité et parentaux, congés à traitement différé, télétravail).
2. Suivre, évaluer et adapter les mesures gouvernementales destinées à la population et aux organisations, dont les entreprises, visant à favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle par :
 - l'évolution des besoins de soutien aux parents;
 - l'intégration des besoins de la relève;
 - les études sur les enfants, pour recommandations au gouvernement;
 - l'analyse des règles relatives aux bourses et aux subventions en recherche favorisant la conciliation avec la famille.
3. Informer et appuyer les mesures non gouvernementales visant à favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle par :
 - l'élaboration d'une norme en matière de conciliation travail-famille;
 - la diffusion, sur un site Web, des bonnes et des meilleures pratiques en la matière à l'intention des employeurs.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 25 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 2 sont débutées, 18 sont poursuivies, 3 sont complétées, tandis que 2 sont non débutées. Quatre actions sont retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

⇒ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Quatre indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. Taux d'activité des mères d'enfant de moins de 6 ans
- II. Nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs
- III. Taux d'utilisation du Régime québécois d'assurance parentale
- IV. Taux de participation au Régime québécois d'assurance parentale

⇒ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.5.3 Objectif 15 – Accroître le niveau de vie

L'accroissement du niveau de vie des personnes est une des préoccupations de la société québécoise. Cet accroissement repose, entre autres, sur des conditions socio-économiques favorables, telles qu'un marché de l'emploi dynamique offrant des emplois de qualité ou des conditions de travail favorisant la conciliation travail-famille, et sur un environnement sain et sécuritaire, propice à l'épanouissement des personnes.

Ainsi, 8 organisations ont inscrit une action formelle dans leur Plan d'action et 24 autres unissent leurs efforts afin de concourir à cet objectif.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

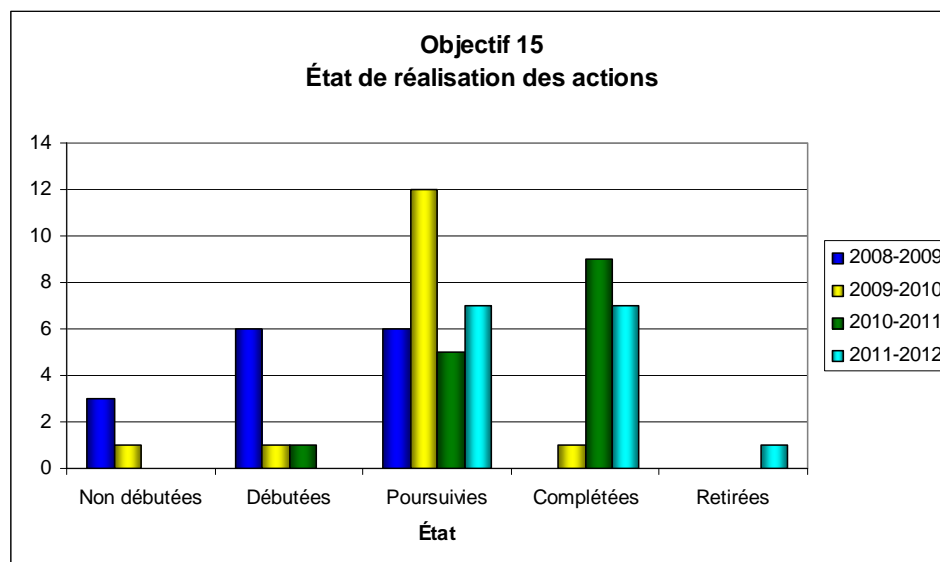
Au total, 14 actions sont ou seront mises en œuvre afin de concourir à l'atteinte de l'objectif 15. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques:

1. Soutenir la réalisation de projets d'investissement par :
 - l'exploitation des ressources naturelles et la production d'énergie;
 - le transport collectif.
2. Informer la population et des groupes précis (personnes handicapées et retraitées) des moyens disponibles pour maintenir et améliorer leurs revenus par :
 - des programmes gouvernementaux;
 - des mesures d'intégration à l'emploi;
 - le respect des droits économiques et sociaux;
 - la planification financière.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 14 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 7 sont poursuivies et 7 sont complétées. Une action a été retirée.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☉ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Trois indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. Revenu personnel disponible par habitant
- II. Taux d'emploi des 15-64 ans
- III. Rémunération horaire moyenne

☉ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.5.4 Objectif 16 – Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

Le développement économique et l'accroissement de la productivité vont de pair dans une société soumise à la concurrence étrangère, et ce, spécialement dans un contexte de vieillissement de population. En effet, il importe de compenser les effets du vieillissement par des mesures qui permettront de développer l'emploi, d'accroître la productivité et d'augmenter le produit intérieur brut.

Ainsi, 16 organisations y contribuent formellement et 23 autres entendent contribuer indirectement à cet objectif.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Au total, 20 actions sont ou seront mises en œuvre afin de concourir à l'atteinte de l'objectif 16. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous trois thématiques :

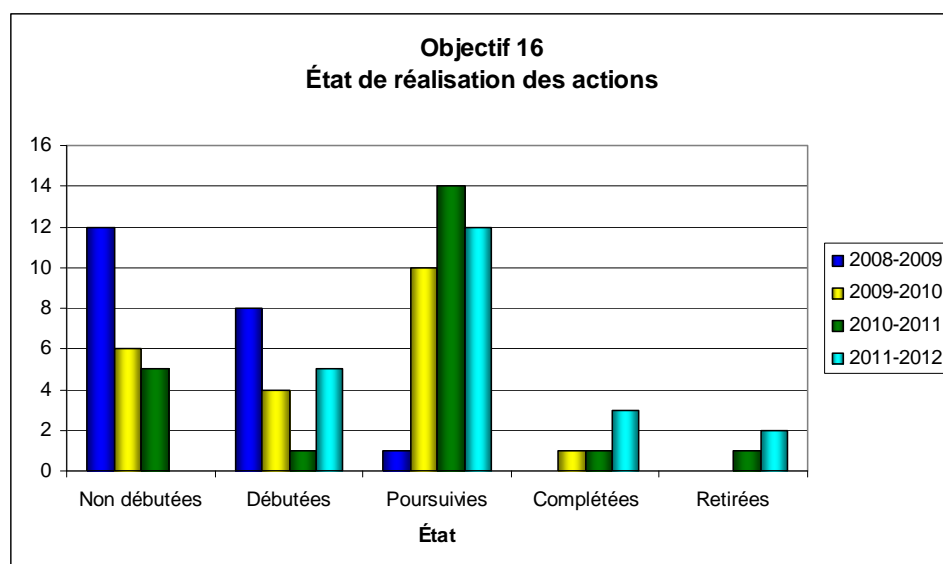
1. Mise en place d'un environnement de travail propice au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des employés afin d'accroître leur rétention par :
 - la reconnaissance des employés;
 - le développement des compétences;
 - l'amélioration des conditions d'emploi.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

2. Adoption d'un mode de gestion des impacts des changements démographiques sur l'organisation afin d'assurer une relève qualifiée qui contribuera au maintien de la qualité des services par :
 - le transfert d'expertise et de connaissances;
 - l'accueil du nouveau personnel et la formation de base offerte;
 - l'élaboration d'outils de gestion de la relève.
3. Accroître la productivité par :
 - l'actualisation des méthodes de travail;
 - l'investissement dans l'innovation;
 - la modernisation des infrastructures.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 20 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 5 actions sont débutées, 12 sont poursuivies et 3 sont complétées. Deux actions ont été retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☉ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Un indicateur de suivi contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

1. *Taux de croissance de la productivité du travail au Québec*

☉ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.5.5 Objectif 17 – Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé

Les changements démographiques peuvent potentiellement avoir des répercussions importantes sur les finances publiques, telles qu'une augmentation des dépenses publiques en santé ou la baisse des revenus provenant des impôts ou des taxes et, par effet cumulatif, une augmentation de la dette. C'est pourquoi les organisations sont invitées à axer leurs efforts sur la pérennisation des fonds publics afin de pouvoir transmettre des finances publiques en santé aux générations futures.

Ainsi, 10 organisations apportent une contribution par une des actions inscrites dans leur Plan d'action, tandis que 46 autres contribuent indirectement à l'atteinte de cet objectif.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

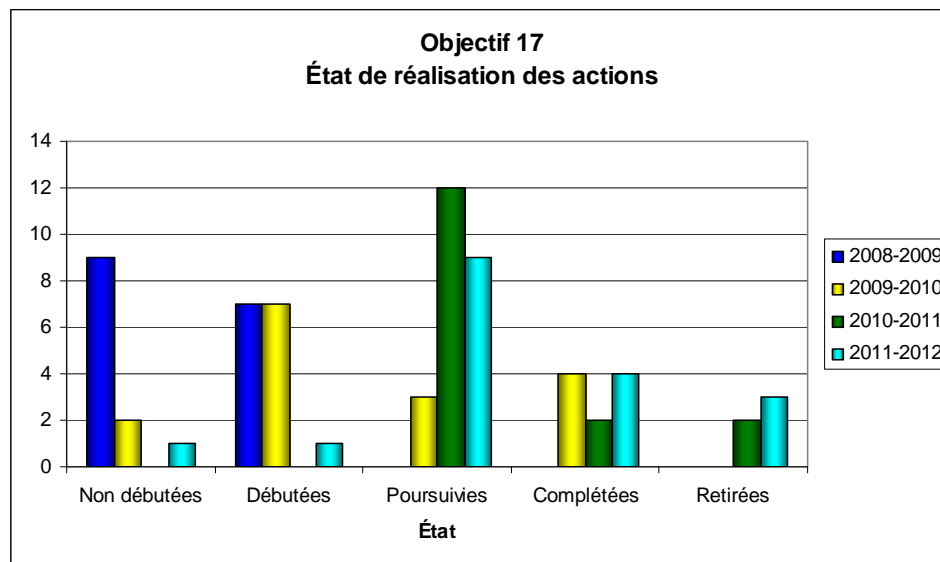
Au total, 15 actions sont ou seront mises en œuvre afin de concourir à l'atteinte de l'objectif 16.

Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous une thématique :

1. Assurer la pérennité de différents fonds publics par :
 - une gestion saine, rigoureuse et efficiente;
 - une veille des facteurs de risques pouvant influencer sur les fonds publics;
 - l'implantation de nouvelles dispositions législatives;
 - de nouveaux projets d'investissement.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 15 actions qui font l'objet d'un engagement formel, une action est débutée, 9 sont poursuivies, 4 sont complétées alors qu'une action est non débutée. Trois actions ont été retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☉ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Un indicateur de suivi contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

1. *Ratio de la dette totale du gouvernement par rapport au PIB*

☉ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

2.6 Orientation 6 – Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Cette orientation expose la volonté explicite de favoriser une occupation et un développement équilibrés du territoire du Québec. Cette volonté s'exprime, entre autres, par la recherche d'un développement intégré du territoire et la préservation de l'abondance et de la diversité des ressources naturelles des régions du Québec. Pour ce faire, les organisations sont invitées à poursuivre l'atteinte de trois objectifs gouvernementaux :

- ↳ Objectif 18 – Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
- ↳ Objectif 19 – Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
- ↳ Objectif 20 – Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.

↳ EN BREF...

Objectif 18

28 organisations (près de 27 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 49 actions regroupées sous trois thématiques et 11 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 56 % du personnel de l'Administration.

Les 70 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 1 indicateur de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie) et 2 indicateurs de performance administrative.

Objectif 19

14 organisations (près de 6 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 20 actions regroupées sous une thématique et 23 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 46 % du personnel de l'Administration.

Les 34 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 4 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 20

21 organisations (plus de 22 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 26 actions regroupées sous une thématique et 24 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 51 % du personnel de l'Administration.

Les 43 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 3 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

2.6.1 Objectif 18 - Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

L'intégration des impératifs du développement durable dans la gestion du territoire repose, entre autres, sur la prise en compte des aspirations des collectivités, des particularités régionales, des caractéristiques culturelles, de la protection des milieux naturels ainsi que des occasions d'investissement.

Ainsi, 39 organisations joindront leurs efforts, dont 28 d'entre elles formellement, afin d'intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

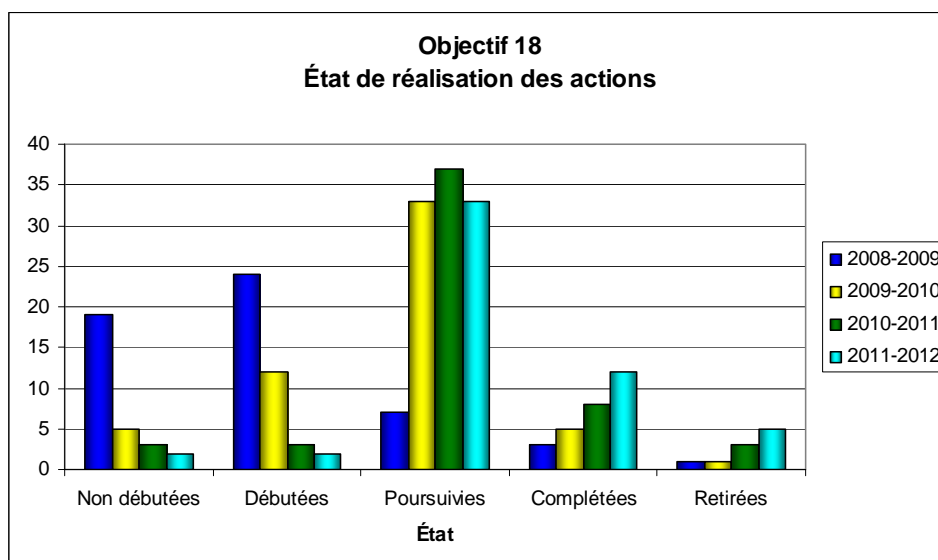
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Au total, 49 actions sont ou seront mises en œuvre afin de concourir à l'atteinte de cet objectif. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous trois thématiques :

1. Favoriser un développement plus harmonieux et pérenne des territoires urbains et ruraux par :
 - o la bonification ou l'élaboration d'orientations ou de lois en matière d'aménagement du territoire, dans une perspective de développement durable;
 - o le développement des systèmes de transport selon les besoins des clientèles;
 - o l'application et l'évolution du système forestier;
 - o le développement des projets de quartiers éconergétiques.
2. Mobiliser les intervenants des secteurs public et privé ainsi que les citoyens concernés par l'aménagement et la démarche de développement des territoires pour favoriser la concertation entre intervenants par :
 - o l'émission d'avis de prise en compte de l'efficacité énergétique et des énergies émergentes;
 - o la production d'études, la diffusion et la production de guides de bonnes pratiques et de documents techniques sur la planification territoriale et le développement durable;
 - o la sensibilisation et la formation des acteurs du domaine de l'aménagement du territoire et du développement régional à la prise en compte des principes de développement durable dans leurs interventions;
 - o la participation des citoyens par l'instauration de processus de consultation publique en aménagement du territoire.
3. Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 49 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 2 sont débutées, 33 sont poursuivies, 12 sont complétées et 2 ne sont pas débutées. Cinq actions ont été retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Un indicateur de suivi contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. Aide financière cumulée aux municipalités pour les inciter et les aider à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie*

➤ Indicateurs de performance administrative

Deux indicateurs de performance administrative contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

- XVI. État d'avancement du Plan gouvernemental d'accompagnement-conseil des acteurs qui soutiennent la dynamique territoriale de la démarche de développement durable (activité incontournable 3)*

Le Plan gouvernemental d'accompagnement conseil prend la forme de quatre plans distincts : celui des entreprises privées, celui des organismes municipaux, celui pour les établissements du réseau de l'éducation et celui du réseau de la santé et des services sociaux.

La mise en œuvre des quatre plans d'accompagnement-conseil s'est poursuivie en 2011-2012. Les principaux types d'actions en cours de réalisation sont énumérés à la section 1.2.3 du présent Rapport.

- XVII. Taux de chaque type d'organisations (entreprises, organismes municipaux, réseau de la santé et réseau de l'éducation) ayant adopté une démarche de développement durable*

La cible fixée est de 20 % de chacun des types d'organisations (entreprises privées, organismes municipaux, établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux) d'ici 2013.

Les travaux sont en cours pour permettre de mesurer en 2013, le taux d'organisations ayant adopté une démarche de développement durable pour chacun des secteurs. La Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP) a déjà réalisé un premier sondage exploratoire en 2010-2011. La Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux (TACOM) a également procédé à un sondage dans le milieu municipal au début de l'année 2012 qui montre que 19,3 % des répondants auraient adopté une démarche de développement durable.

2.6.2 Objectif 19 – Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

L'aménagement et le développement du territoire de façon durable visent, entre autres, à renforcer la viabilité et la résilience des collectivités, autant urbaines que rurales ou territoriales, de même que des communautés autochtones. Les organisations sont invitées à collaborer à l'atteinte de cet objectif.

On dénombre 14 organisations contribuent formellement à cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 23 autres y contribuent indirectement.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

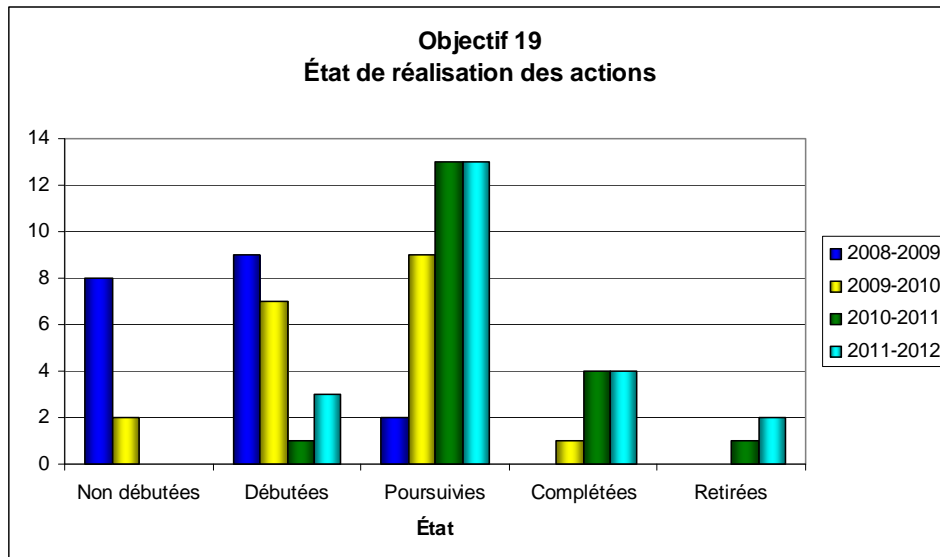
Ainsi, 20 actions sont mises en œuvre afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous une thématique :

1. Soutenir le développement des communautés et des régions en :
 - favorisant le partage d'expériences, de compétences et d'outils de connaissance sur la mobilisation et le potentiel de développement des communautés;
 - favorisant la participation de régions et de communautés sous-représentées (dont les autochtones) dans différents projets;
 - prenant en compte davantage les principes de développement durable dans les interventions gouvernementales en matière de développement régional et local;
 - développant l'emploi, notamment en faisant affaire avec des entreprises locales.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 20 actions qui font l'objet d'un engagement formel, trois sont débutées, 13 sont poursuivies et 4 sont complétées. Deux actions ont été retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Quatre indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. Nombre de projets de développement soutenus par les pactes ruraux
- II. Nombre de laboratoires ruraux lancés et complétés
- III. Nombre de produits de spécialités soutenus
- IV. Personnes dont la langue d'usage à la maison est autochtone

☞ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.6.3 Objectif 20 – Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience

L'essor de toutes les régions du Québec repose notamment sur la livraison des services le plus près possible des citoyens et le renforcement de la démocratie locale. En outre, il importe de donner des moyens aux collectivités de se mobiliser afin de mettre en œuvre des projets visant à améliorer leurs conditions de vie, et ce, dans un souci d'équité et d'efficience.

On dénombre 21 organisations qui contribuent formellement à cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 24 autres soulignent pour leur part une contribution indirecte.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Ainsi, 26 actions sont mises en œuvre afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif 20. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous une thématique:

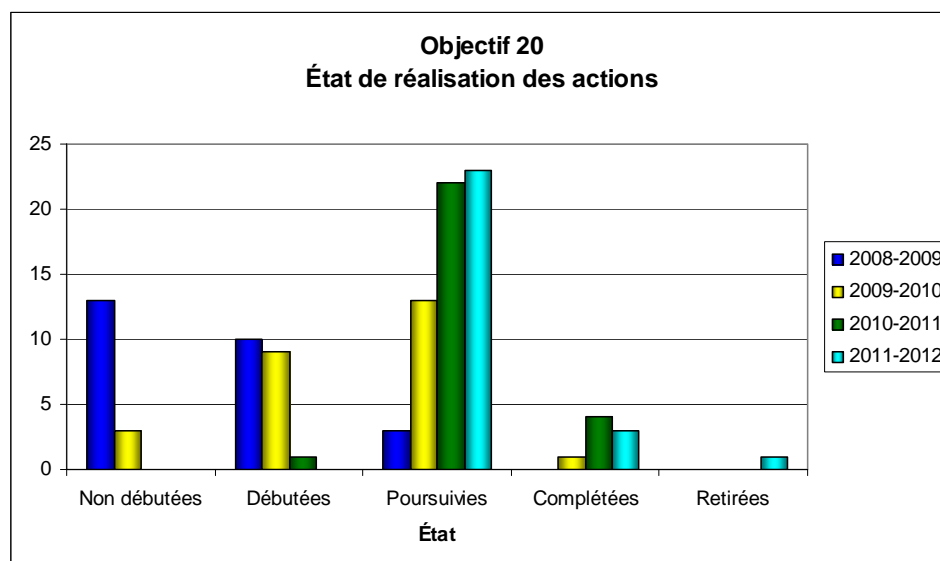
1. Maintenir et améliorer l'accessibilité aux services publics en :
 - mettant à la disposition des clientèles des outils pour améliorer l'accessibilité à différents services (trousses d'aide, installations d'équipements de visioconférence, réseau de référence);

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

- mettant au point de nouveaux services ou de nouvelles activités (éducatives, culturelles, programmes, événements) pour répondre aux besoins locaux;
- établissant des contacts et favorisant le réseautage avec des partenaires pouvant influencer sur l'accès aux services;
- augmentant l'accessibilité et la pénétration de l'information auprès des clientèles et des citoyens (notamment par l'utilisation du Web).

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 26 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 23 sont poursuivies et 3 sont complétées. Une action a été retirée.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Trois indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis*
- II. Besoins de soins de santé non comblés dans les 12 derniers mois*
- III. Achalandage du transport en commun*

☞ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

2.7 Orientation 7 – Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

La sauvegarde et le partage du patrimoine collectif constituent des préoccupations de la société québécoise, puisqu'il importe de conserver les biens et de garder vivantes les pratiques qui forgent l'identité d'une société pour que chacun puisse en bénéficier. Également, il s'agit de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel tout en respectant la capacité de support des écosystèmes. Trois objectifs sont énoncés dans la Stratégie afin de répondre à ces préoccupations :

- ↳ Objectif 21 – Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
- ↳ Objectif 22 – Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
- ↳ Objectif 23 – Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

☞ EN BREF...

Objectif 21

29 organisations (plus de 18 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 41 actions regroupées sous deux thématiques et 16 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de près de 33 % du personnel de l'Administration.

Les 74 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par un indicateur de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 22

10 organisations (près de 30 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 24 actions regroupées sous une thématique et 13 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 33 % du personnel de l'Administration.

Les 30 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 6 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 23

19 organisations (plus de 12 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 25 actions regroupées sous deux thématiques et 22 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 47 % du personnel de l'Administration.

Les 34 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 2 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

2.7.1 Objectif 21 – Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

Les patrimoines culturel et scientifique, et leur renforcement, sont une source de mieux-être et de prospérité pour la société québécoise. Les organisations jouent un rôle moteur dans la promotion et à la mise en valeur de ces patrimoines. Par leurs engagements, elles préserveront les témoins d'une histoire riche et unique pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

On dénombre 29 organisations qui s'engagent formellement à contribuer à cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 16 autres soulignent pour leur part une contribution indirecte.

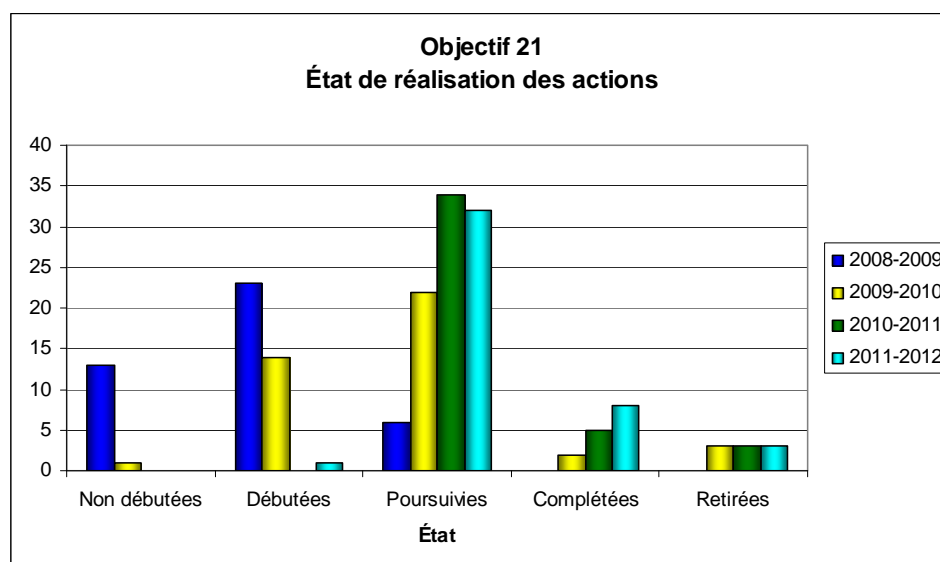
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Ainsi, 41 actions seront mises en œuvre afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

1. Assurer la conservation et mettre en valeur le patrimoine en :
 - développant l'offre numérique sur le Web afin de permettre aux clientèles de consulter des documents à distance (études, rapports);
 - organisant et réalisant des expositions et des événements spéciaux dans diverses régions du Québec pour favoriser la diffusion du patrimoine culturel auprès de la collectivité;
 - développant des outils de sensibilisation et de gestion assurant une meilleure protection;
 - organisant et planifiant des activités de transfert de connaissances (forums, colloques, tables rondes) et en documentant ces connaissances;
 - accroissant la collaboration entre des intervenants des milieux culturel et scientifique.
2. Enrichir le patrimoine collectif par :
 - la modernisation des infrastructures de transport collectif;
 - la participation à l'enrichissement du patrimoine artistique et culturel québécois en soutenant le travail des artistes et des organismes professionnels (bourses, soutien financier);
 - le développement de systèmes informatiques afin de contribuer aux besoins de recherche (moteur de recherche, développement d'un mode d'échange).

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, une action est débutée, 32 sont poursuivies et 8 sont complétées pour un total de 41 actions. Trois actions ont été retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Un indicateur de suivi contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

1. Montants versés en vertu du programme d'investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.7.2 Objectif 22 – Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

Dans l'optique de vouloir transmettre aux générations futures des biens, des pratiques ou des ressources naturelles qui forment notre patrimoine écologique, culturel, scientifique et économique, il importe d'en assurer la protection et la mise en valeur. Ce patrimoine est une source de mieux-être et de prospérité.

On dénombre 10 organisations qui contribuent formellement à cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 13 autres soulignent pour leur part une contribution indirecte.

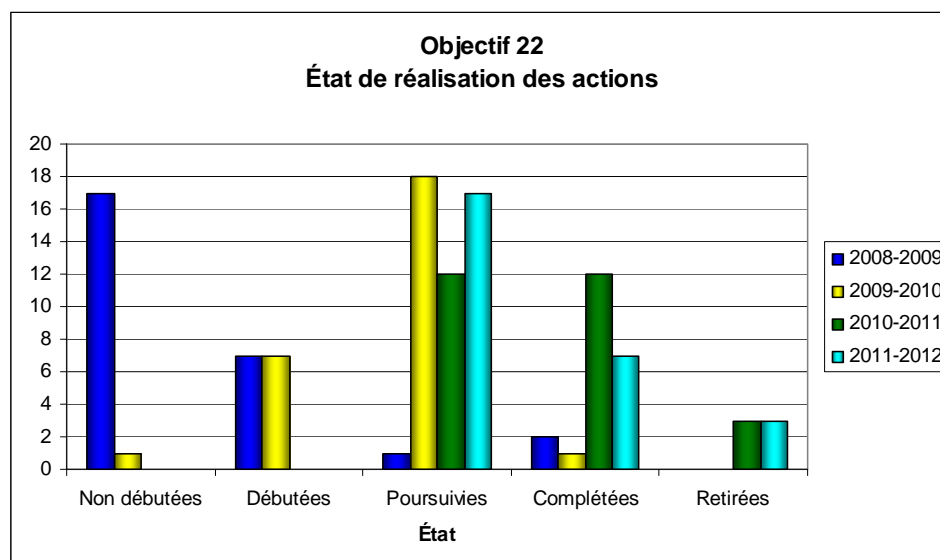
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Ainsi, 24 actions sont ou seront mises en œuvre afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif 22. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous une thématique :

1. Promouvoir et conserver la valeur du patrimoine et des ressources naturelles par :
 - la mise en œuvre de pratiques, d'activités ou de projets pour améliorer la gestion écologique;
 - le soutien financier aux initiatives d'organismes désirant promouvoir et conserver la valeur du patrimoine naturel;
 - des activités de consultation et d'accompagnement des acteurs du milieu;
 - une veille sur les pratiques, la préparation et la réalisation de plans de protection.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 24 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 17 actions sont poursuivies et 7 actions sont complétées. Trois actions ont été retirées.



¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

⇒ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Six indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

- I. Ratio des dépenses des entreprises pour la protection de l'environnement sur le PIB*
- II. Émissions de gaz à effet de serre*
- III. Émissions de dioxyde de soufre (SO₂)*
- IV. Mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau*
- V. Élaboration d'une méthodologie d'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau*
- VI. État d'avancement du nouveau régime forestier*

⇒ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.7.3 Objectif 23 – Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable
--

Les pays et les nations sont de plus en plus interdépendants. La responsabilité commune des peuples vis-à-vis des défis sociaux, environnementaux et économiques appelle à la coopération. En ce sens, les organisations sont invitées à intensifier leur coopération avec leurs partenaires nationaux et internationaux dans des projets intégrés de développement durable.

On dénombre 19 organisations qui contribuent formellement à cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 22 organisations soulignent pour leur part une contribution indirecte.

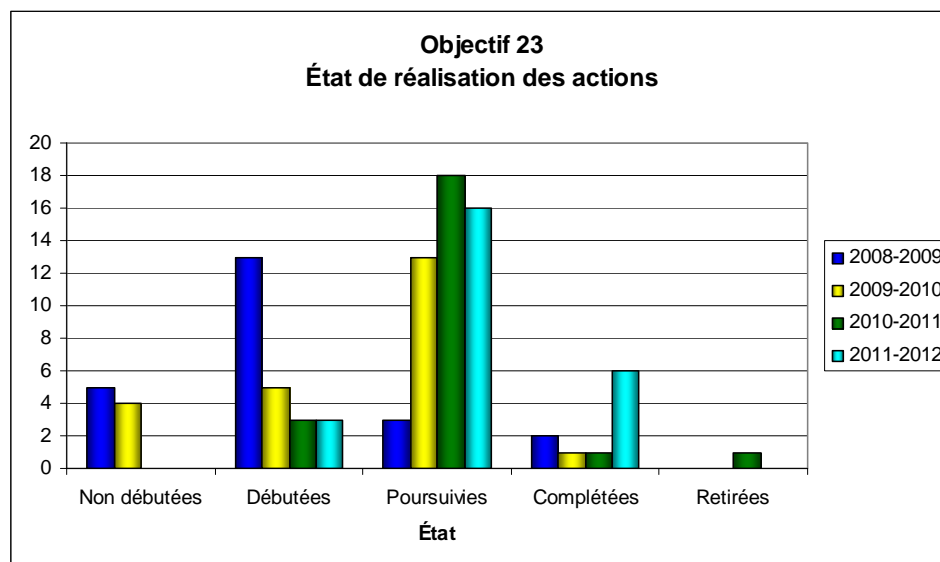
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Ainsi, 25 actions sont ou seront mises en œuvre afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif 23. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

1. Sensibiliser les partenaires nationaux et internationaux en :
 - incluant le thème du développement durable lors d'ateliers, de conférences, d'activités ou de présentations.
2. Renforcer la coopération avec les partenaires par :
 - l'élaboration de projets internationaux respectueux d'une démarche de développement durable;
 - la création de nouveaux réseaux de contacts pour obtenir davantage de collaborations et d'engagements;
 - le partage des expertises, du savoir-faire et des technologies par des outils de formation et d'information;
 - la conception d'outils de diplomatie publique et l'appui à la réalisation d'études afin de soutenir le développement de partenariats en matière de développement durable.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 25 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 3 sont débutées, 16 sont poursuivies et 6 sont complétées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Deux indicateurs de suivi des objectifs contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. Actions internationales importantes qui contribuent à la démarche de développement durable du Québec*
- II. Initiatives de promotion internationale de la démarche québécoise de développement durable.*

➤ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

2.8 Orientation 8 – Favoriser la participation à la vie collective

La participation des citoyens à la vie collective est une préoccupation sur laquelle il faut mettre l'accent, puisqu'il s'agit d'une des avenues qui font progresser le Québec. En ce sens, deux objectifs ont été fixés dans la Stratégie gouvernementale afin de répondre à cette orientation :

- ↳ Objectif 24 – Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
- ↳ Objectif 25 – Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

↳ EN BREF...

Objectif 24

27 organisations (près de 23 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 36 actions regroupées sous quatre thématiques et 24 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de près de 36 % du personnel de l'Administration.

Les 47 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 3 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 25

20 organisations (plus de 16 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 26 actions regroupées sous une thématique et 35 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 71 % du personnel de l'Administration.

Les 30 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par un indicateur de performance administrative.

2.8.1 Objectif 24 – Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté

L'implication des citoyens dans leur communauté constitue un facteur de cohésion et de sécurité. Elle permet de renforcer les valeurs d'entraide, de solidarité, de démocratie, d'équité, d'autonomie et de développement des capacités collectives. Elle vise ultimement le développement et le renforcement du tissu social et des conditions de vie des citoyens.

Ainsi, 27 organisations joignent leurs efforts, par certaines des actions inscrites dans leur Plan d'action de développement durable, afin d'accroître l'implication des citoyens dans leur communauté, tandis que 24 autres contribueront indirectement ou partiellement à cet objectif.

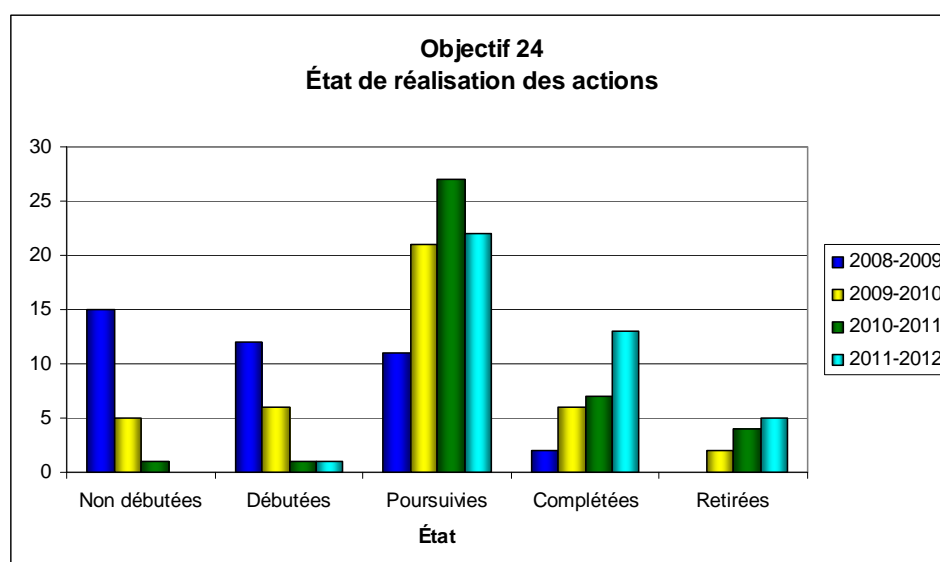
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 27 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l'égard de l'objectif 24 en ont mis ou en mettront 36 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous quatre thématiques :

1. Favoriser l'implication citoyenne dans les processus décisionnels et dans leur communauté en :
 - mettant en place et révisant des processus de consultation publique;
 - offrant des programmes ou des activités qui favorisent l'implication citoyenne au sein des communautés.
2. Appuyer et promouvoir l'implication et l'engagement social des employés dans leur milieu par :
 - la mise en place d'activités leur permettant de s'impliquer dans leur communauté
 - l'allocation de temps aux membres du personnel afin qu'ils s'impliquent dans différentes activités à caractère communautaire.
3. Soutenir des projets axés sur la communauté par :
 - la révision des processus d'attribution des commandites octroyées aux organismes locaux;
 - l'établissement de critères de sélection des événements et des activités à soutenir en priorité.
4. Consolider la concertation et la coordination entre les acteurs locaux et régionaux et entre les secteurs d'activité par :
 - la création de tables de concertation.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, une action est débutée, 22 sont poursuivies et 13 sont complétées. 5 actions ont été retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

⇒ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Trois indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. Nombre moyen d'heures consacrées au bénévolat*
- II. Soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires*
- III. Proportion des candidatures féminines aux élections générales municipales*

⇒ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.8.2 Objectif 25 – Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions

La prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions est une valeur défendue par la Stratégie gouvernementale, puisque au travers d'un processus démocratique cette prise en compte enrichit les décisions sur des projets ou des orientations qui les concernent. En outre, toute démarche de développement durable ne peut se mettre en œuvre que si les citoyens participent aux exercices démocratiques.

Ainsi, 20 organisations joignent leurs efforts, par certaines des actions inscrites dans leur Plan d'action de développement durable, afin d'accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans leurs décisions. Également, 35 organisations contribueront indirectement ou partiellement à l'atteinte de cet objectif.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

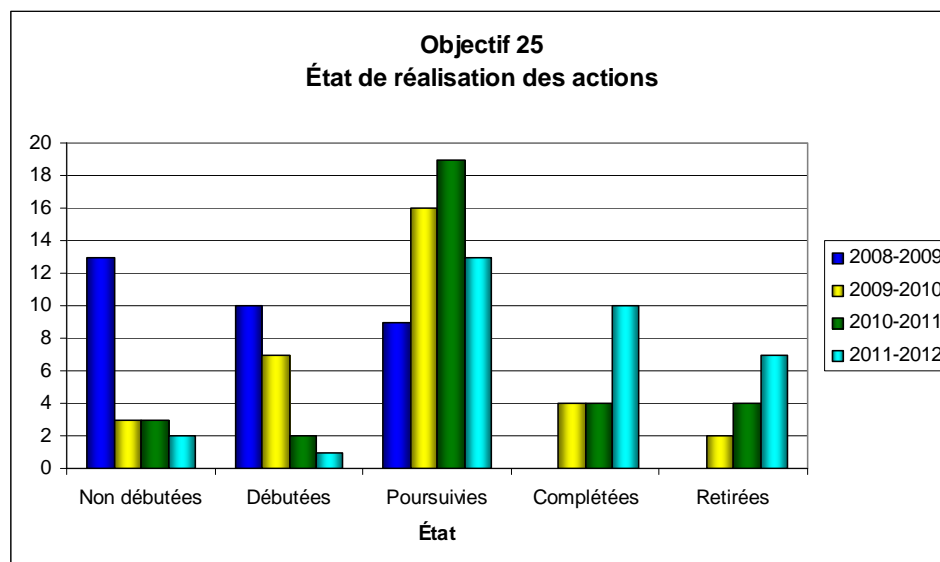
Les 20 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l'égard de l'objectif 25 en ont mis ou en mettront 26 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous une thématique :

1. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens en :
 - recourant davantage à des audiences publiques, des séances de délibération, etc.;
 - rendant compte des consultations (résultats) dans différentes publications (avis, rapport);
 - encourageant les citoyens à se prononcer en mettant à leur disposition des services adaptés à leurs besoins (forum de consultation, sondage, entrevue individuelle, consultation en ligne);
 - recourant à la médiation.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, une action est débutée, 13 sont poursuivies, 10 sont complétées et 2 sont non débutées. 7 actions ont été retirées.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

➤ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Aucun indicateur de suivi des objectifs ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

➤ Indicateurs de performance administrative

Un indicateur de performance administrative contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif :

XVIII. Participation aux occasions d'échange (nombre, types, ...) avec la population

La cible fixée est la diversité croissante des moyens de consultation.

Le sous-ministre adjoint au développement durable et le directeur du Bureau de coordination ont participé respectivement à 7 et 16 panels et séances d'échanges traitant de la Stratégie et ses applications. Il en est de même pour les ministres du MDDEFP qui ont participé à quatre panels de discussion sur des sujets issus de la Stratégie depuis 2008 et ils ont donné de nombreuses allocutions.

Ce type d'occasions d'échanges s'ajoute aux colloques réalisés d'une façon particulière pour traiter de la Stratégie ou ses mécanismes de mise en oeuvre, tel le colloque organisé par l'Université Laval sur la mise en œuvre des plans d'action de développement durable des ministères et organismes auxquels a collaboré activement le MDDEFP.

Deux séances de consultation ciblée de représentants de la société civile et d'organismes municipaux organisées par le MDDEFP et l'École d'administration publique du Québec (ÉNAP) se sont tenues les 15 et 22 mars 2012 en préparation de la Conférence des Nations unies sur le développement durable de Rio de Janeiro. Ces séances ont traité du cadre institutionnel du développement durable mondial et à l'échelle des États et de développement de l'économie verte.

La table de concertation sur les indicateurs de développement durable qui regroupait initialement des représentant(e)s de 22 organisations différentes, du milieu environnemental, social, des affaires, universitaire et autres provenances, s'est réuni 4 fois depuis sa mise sur pied au printemps 2010. Quant à la table d'accompagnement conseil des entreprises privées (TACEP) et celle des organismes municipaux (TACOM), mises en place en 2009 pour favoriser le transfert d'information et l'émergence de démarches de développement durable dans le milieu, elles ont tenu respectivement 2 et 4 séances d'échanges et/ou de consultation avec des organisations non gouvernementales et des citoyens.

2.9 Orientation 9 – Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques est au cœur même d'un développement durable, comme le sont l'efficacité économique, la protection de l'environnement et la participation citoyenne. Il importe de consentir des efforts importants pour résoudre cette problématique, notamment en concentrant les énergies sur quatre objectifs établis dans la stratégie gouvernementale :

- ↳ Objectif 26 – Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- ↳ Objectif 27 – Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
- ↳ Objectif 28 – Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.
- ↳ Objectif 29 – Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

↳ EN BREF...

Objectif 26

25 organisations (plus de 41 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 40 actions regroupées sous deux thématiques et 22 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de près de 54 % du personnel de l'Administration.

Les 53 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 6 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 27

8 organisations (plus de 2 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 10 actions regroupées sous deux thématiques et 23 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de près de 21 % du personnel de l'Administration.

Les 21 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 3 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 28

14 organisations (plus de 6 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 17 actions regroupées sous une thématique et 35 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de près de 56 % du personnel de l'Administration.

Les 20 indicateurs de suivi des actions adoptées par les organisations sont complétés par 4 indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux (Stratégie).

Objectif 29

3 organisations (plus de 7 % du personnel de l'Administration) s'investissent formellement dans la réalisation de 5 actions regroupées sous deux thématiques et 12 autres contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif, pour un total de plus de 14 % du personnel de l'Administration.

5 indicateurs de suivi des actions ont été adoptés par les organisations.

2.9.1 Objectif 26 – Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Les mesures destinées à prévenir la pauvreté et à lutter contre sa manifestation et l'exclusion sociale permettront d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Elles sont porteuses d'un accroissement du niveau de vie, qui est essentiel à l'épanouissement des individus et de la collectivité.

Ainsi, 25 organisations joignent leurs efforts afin de prévenir la pauvreté et de lutter contre celle-ci et l'exclusion sociale. Également, 22 organisations contribueront indirectement ou partiellement à l'atteinte de cet objectif.

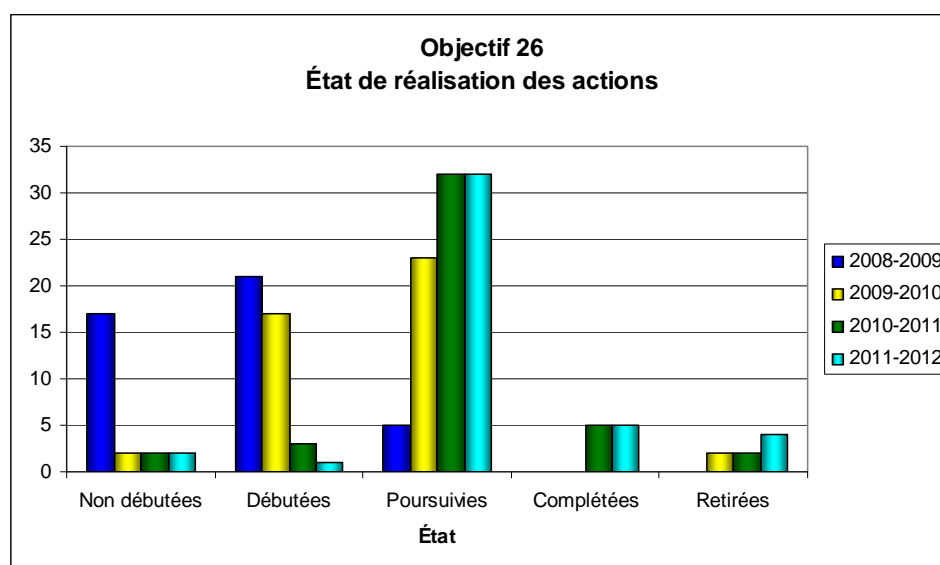
A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 25 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l'égard de l'objectif 26 en ont mis ou en mettront 40 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

1. Intervenir auprès des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale (analphabètes, autochtones, communautés culturelles, personnes présentant des limitations fonctionnelles) par :
 - la mise en place d'actions contribuant à améliorer la situation économique et la capacité d'agir de ces personnes;
 - l'amélioration des équipements, standards et conditions de déplacement pour l'accessibilité physique des personnes handicapées aux services et aux bâtiments (dont les logements);
 - l'implantation et le maintien de l'équité salariale, ainsi que la contribution à la sécurité financière des groupes ciblés;
 - la préparation et la diffusion d'informations mieux adaptées à leurs besoins et facilitant leur accès aux services.
2. Soutenir les causes philanthropiques, les organismes ou différents programmes visant à prévenir et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, une action est débutée, 32 sont poursuivies, 5 sont complétées et 2 sont non débutées pour un total de 40 actions. Quatre actions ont été retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

⇒ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Six indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. Proportion des sorties d'une durée prolongée (6 mois) pour l'ensemble de la clientèle des programmes d'assistance sociale considérée comme apte au travail*
- II. Taux d'assistance sociale des 0 à 64 ans*
- III. Nombre de logements communautaires et abordables*
- IV. Nombre de ménages ayant bénéficié d'une adaptation de logement pour répondre à leurs besoins en raison d'une incapacité physique*
- V. Nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement*
- VI. Rapport de dépendance économique*

⇒ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.9.2 Objectif 27 – Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population

Le niveau de formation d'une population permet de lutter durablement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À cet effet, l'accès au savoir et la possibilité d'apprendre tout au long de la vie sont parmi les conditions reconnues du développement humain, culturel, social et économique.

Ainsi, 8 organisations joignent leurs efforts afin de promouvoir l'éducation en vue d'accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population. Également, 23 organisations contribuent indirectement ou partiellement à l'atteinte de cet objectif.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

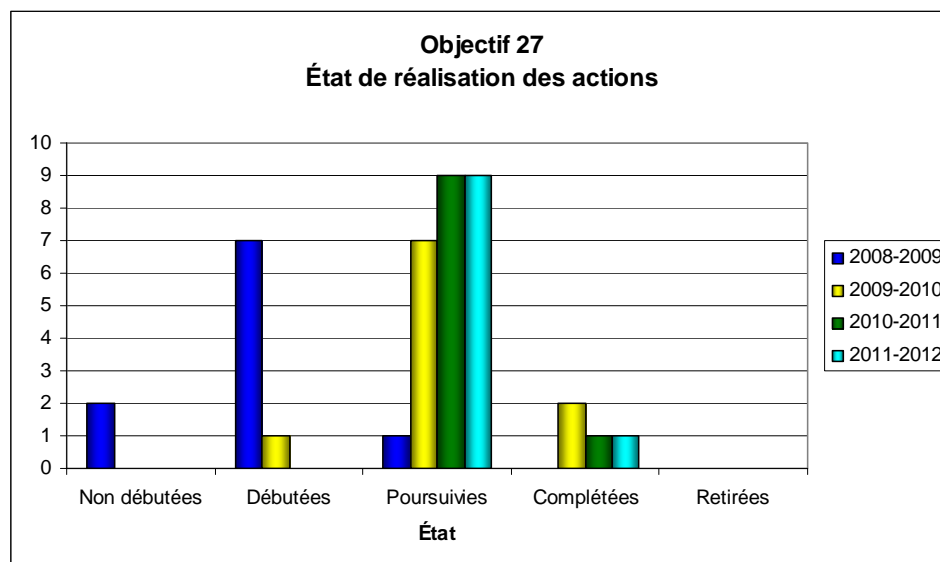
Les 8 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l'égard de l'objectif 27 en ont mis ou en mettront 10 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

1. Développer et rendre disponible une main-d'œuvre compétente, hautement qualifiée et diversifiée pour répondre aux besoins de différents secteurs d'activité, en :
 - offrant des bourses pour la formation ou la carrière;
 - appliquant un régime d'apprentissage, de gestion et de formation (élaborer et implanter des programmes d'études);
 - encourageant les employés à s'inscrire à des formations;
 - soutenant les différents programmes et mesures de formation (plan d'action, politique).
2. Reconnaître les acquis et les compétences par :
 - l'émission et la reconnaissance des diplômes et des certifications de qualification.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 10 actions qui font l'objet d'un engagement formel, 9 sont poursuivies et une est complétée.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Trois indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif¹ :

- I. Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme à chaque ordre d'enseignement*
- II. Nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base*
- III. Taux annuel d'un premier accès à chacune des formations qualifiantes*

☞ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte cet objectif.

2.9.3 Objectif 28 – Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre

L'accroissement de la participation à des activités de formation continue et de qualification de la main-d'œuvre est source de mieux-être pour les individus et la population en général. En outre, ces activités constituent un moyen efficace de prévenir et de réduire les inégalités sociales et économiques.

On dénombre 14 organisations qui s'engagent formellement à contribuer à cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 35 autres soulignent pour leur part une contribution indirecte.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

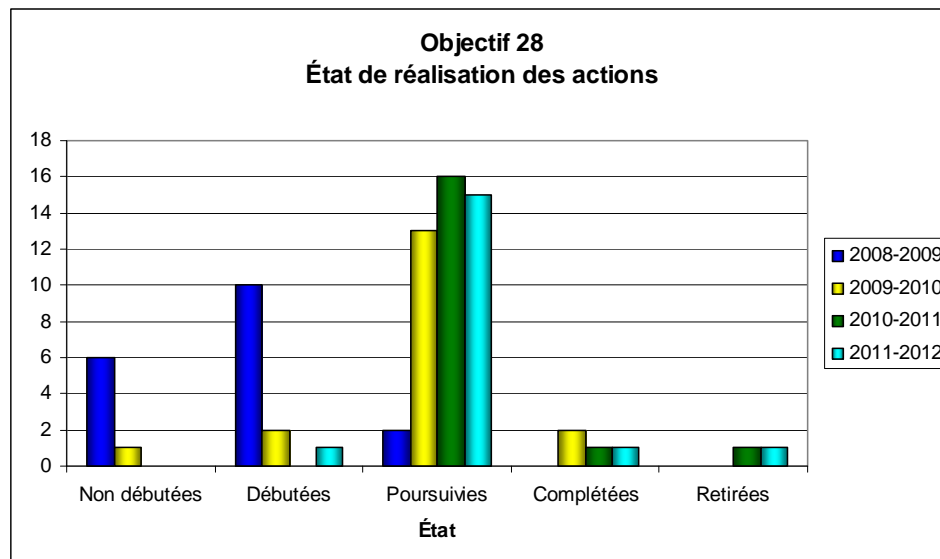
Les 14 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l'égard de l'objectif 28 en ont mis ou en mettront 17 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous une thématique :

1. Développement des connaissances et de la qualification des employés par :
 - l'investissement dans la formation adaptée aux besoins de l'organisation et des employés (mise en place de programmes de formation);
 - l'amélioration et l'élargissement de l'offre de services;
 - le soutien à l'intégration à l'emploi;
 - la levée des obstacles à l'accessibilité aux formations;
 - la valorisation des acquis par une reconnaissance officielle (délivrance de diplômes);
 - le soutien aux groupes et aux centres de recherche, de même qu'aux ordres professionnels dans l'amélioration de l'encadrement de leurs membres.

¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 17 actions qui font l'objet d'un engagement formel, une action est débutée, 15 sont poursuivies et une est complétée. Une action a été retirée.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Quatre indicateurs de suivi contribuent à la mesure de l'atteinte de cet objectif ¹:

- I. Proportion des établissements qui ont offert ou financé de la formation à leurs employés
- II. Taux de participation de la population de 25 à 64 ans à la formation structurée
- III. Nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre
- IV. Nombre annuel de nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail

☞ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

2.9.4 Objectif 29 – Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail

Le secteur de l'économie sociale joue un rôle socio-économique important, puisqu'il offre des services de proximité à la communauté et favorise notamment l'insertion sociale et économique de personnes en marge de la société ou éloignées du marché du travail.

On dénombre 3 organisations qui s'engagent formellement à contribuer à l'atteinte de cet objectif par la mise en œuvre d'une action inscrite dans leur Plan d'action de développement durable, tandis que 12 autres soulignent pour leur part une contribution indirecte.

A. Les thématiques résumant les engagements individuels

Les 3 organisations ayant inscrit une ou plusieurs actions formelles à l'égard de l'objectif 29 en ont mis ou en mettront 5 en œuvre. Les engagements reflétés par ces actions peuvent être regroupés sous deux thématiques :

1. Soutenir le développement de l'économie sociale et y contribuer en :

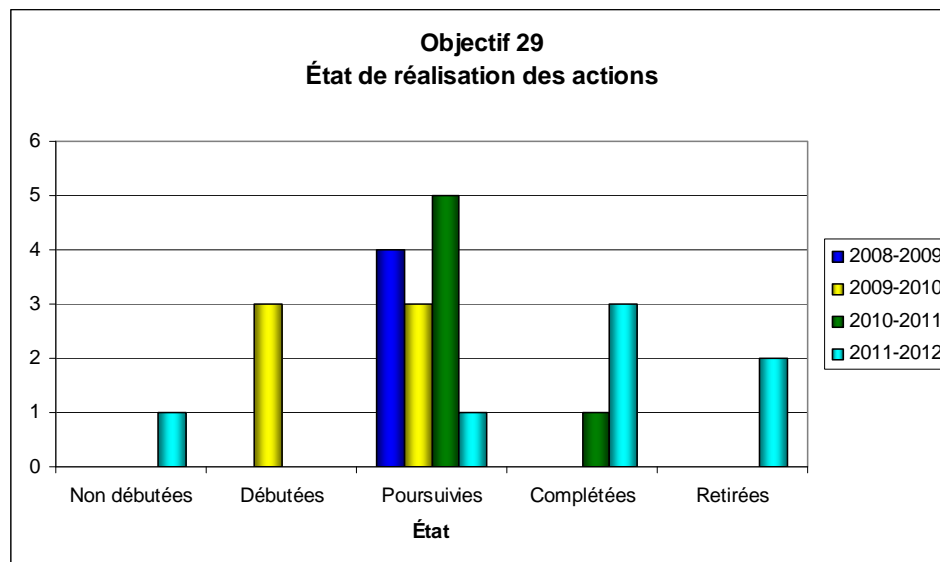
¹ Voir les résultats présentés sur la fiche d'information de l'indicateur de suivi sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/indicateur2.htm

- favorisant les partenariats avec des organismes d'économie sociale et d'action communautaire (octroi de contrats d'achat de biens et de services);
- mettant au point des outils de sensibilisation et d'information afin de mieux faire connaître l'économie sociale.

2. Favoriser l'intégration des immigrants dans le secteur de l'économie sociale en :
- développant des outils d'intégration.

B. État de mise en œuvre des actions au 31 mars 2012

Parmi les 5 actions qui font l'objet d'un engagement formel, une action est poursuivie, 3 sont complétées et une est non débutée. Deux actions ont été retirées.



C. Indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale

☞ Indicateurs de suivi des objectifs gouvernementaux

Aucun indicateur de suivi des objectifs ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

☞ Indicateurs de performance administrative

Aucun indicateur de performance administrative ne contribue à la mesure de l'atteinte de cet objectif.

Annexe 1 – Indicateurs de performance administrative

18 indicateurs de performance administrative

Au total, 18 indicateurs de performance administrative, incluant les 10 indicateurs annuels, permettront d'évaluer et de suivre la performance de l'administration publique dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Ces indicateurs sont liés principalement à 5 des 29 objectifs de la Stratégie, soit les objectifs 1, 2, 6, 18 et 25.

Dont 10 indicateurs faisant l'objet d'une collecte annuelle distincte

À la suite des décisions prises par les membres du Comité interministériel du développement durable (CIDDD) en juin 2008, l'ensemble des ministères, organismes et entreprises d'État visés par la Loi sur le développement durable doivent répondre à dix questions qui leur seront soumises chaque année, et ce, pour la durée de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit à compter de l'exercice financier 2008-2009.

Ces dix questions visent à répondre aux 10 indicateurs annuels suivants :

1. Taux des ministères et organismes participant aux mécanismes de concertation gouvernementaux liés à la démarche de développement durable.
2. Taux des ministères et organismes participant aux activités incontournables.
3. Taux d'appropriation par les ministères et organismes des outils d'aide à la décision et à l'analyse de projets.
4. Taux du personnel des ministères et organismes sensibilisé à la démarche de développement durable.
5. Taux du personnel des ministères et organismes ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.
6. Taux des ministères ayant intégré leurs bilans de développement durable dans leurs rapports annuels.
7. Taux des ministères et organismes ayant adopté un cadre ou un système de gestion environnementale.
8. Taux des ministères et organismes contribuant à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux.
9. Taux des ministères et organismes contribuant à l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables
10. Nombre et distribution des ministères et organismes ayant réalisé des actions relatives aux objectifs gouvernementaux et nombre d'actions.

Annexe 2 – Liste des organisations²⁶ visées par la Loi sur le développement durable au 31 mars 2012

➔ Les sociétés d'État (21)²⁷

Caisse de dépôt et placement du Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec
Hydro-Québec
Investissement Québec (et ses filiales)
La Financière agricole du Québec
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie des installations olympiques
Société d'habitation du Québec
Société de développement des entreprises culturelles
Société de la Place des Arts de Montréal
Société de l'assurance automobile du Québec
Société de télédiffusion du Québec
Société des alcools du Québec
Société des établissements de plein air du Québec
Société des loteries du Québec
Société des traversiers du Québec
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec
Société du Palais des congrès de Montréal
Société immobilière du Québec
Société québécoise de récupération et de recyclage

➔ Les ministères (20)

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Ministère de la Famille et des Aînés
Ministère de la Justice
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère de la Sécurité publique
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Ministère des Finances
Ministère des Relations internationales
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère des Transports
Ministère du Conseil exécutif
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Ministère du Tourisme
Ministère du Travail
Secrétariat du Conseil du trésor

➔ Les organismes (60)

Agence du Revenu du Québec
Agence métropolitaine de transport
Autorité des marchés financiers
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Bureau de la Capitale nationale
Bureau du coroner

²⁶ Ministères, organismes et entreprises de l'administration publique interpellés par la Loi sur le développement durable en 2011-2012 qui ont rendu public leur Plan d'action de développement durable et répondu au questionnaire des indicateurs annuels de performance administrative.

²⁷ Sociétés d'État visées par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, L.R.Q., c. G-1.02.

Bureau du forestier en chef
Centre de la francophonie des Amériques
Centre de recherche industrielle du Québec
Centre de services partagés du Québec
Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Commissaire à la déontologie policière
Commissaire à la santé et au bien-être
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Commission de l'équité salariale
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission de la construction du Québec
Commission de la santé et de la sécurité du travail
Commission de toponymie du Québec
Commission des biens culturels du Québec
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Commission des normes du travail
Commission des services juridiques
Commission des transports du Québec
Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Conseil de gestion de l'assurance parentale
Conseil de la justice administrative
Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
Conseil du statut de la femme
Conseil supérieur de l'éducation
Conseil supérieur de la langue française
Conservatoire de musique et d'art dramatique
Curateur public
Directeur des poursuites criminelles et pénales
École nationale de police du Québec
École nationale des pompiers du Québec
Financement Québec
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs
Fonds de la recherche en santé du Québec
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Héma-Québec
Infrastructure Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
Institut national de santé publique du Québec
Musée d'Art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la protection du consommateur
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
Office des personnes handicapées du Québec
Office des professions du Québec
Office franco-québécois pour la jeunesse
Office Québec Amérique pour la jeunesse
Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse
Office québécois de la langue française
Régie des rentes du Québec
Régie du bâtiment du Québec
Régie du cinéma
Services Québec
Société de développement de la Baie-James
Société de financement des infrastructures locales
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive
Société québécoise d'information juridique
Sûreté du Québec

➤ Les tribunaux administratifs (10)

Comité de déontologie policière
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Commission des lésions professionnelles
Commission des relations du travail
Commission municipale du Québec
Commission québécoise des libérations conditionnelles
Régie de l'énergie
Régie des alcools, des courses et des jeux
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Régie du logement

Annexe 3 – Lexique

Ce lexique précise le sens de certains termes contenus dans le présent Rapport.

Action

Énoncé inscrit dans un Plan d'action de développement durable pour formaliser la contribution d'un ministère ou d'un organisme à l'atteinte d'un objectif de la stratégie gouvernementale. Une action est mise en œuvre par un ou plusieurs « gestes ». Elle est accompagnée au minimum d'un indicateur et d'une cible permettant de suivre son niveau de réalisation et sa contribution à l'atteinte de l'objectif gouvernemental. Une action peut être soit **débutée**, soit **poursuivie**, soit **complétée**, soit **retirée**. Voir les définitions de ces termes à la page 19.

Activité incontournable

Activité découlant d'une des trois orientations stratégiques prioritaires établies par la stratégie gouvernementale. Sa mise en œuvre vise à mobiliser les organisations et à faire la démonstration rapide de la cohérence de l'intervention gouvernementale dans sa démarche de développement durable.

Administration (administration publique)

Appellation générale regroupant toutes les organisations visées par la Loi sur le développement durable : le gouvernement, le Conseil exécutif, le Conseil du trésor, les ministères, de même que les organismes et les entreprises du gouvernement (article 3 de la *Loi sur le développement durable*).

On utilise indistinctement « Administration » et « administration publique ».

Employé (personnel)

Personne occupant un emploi régulier ou occasionnel au sein d'une organisation de l'administration publique. Un emploi régulier est un emploi permanent ou en voie de le devenir (temporaire). Voir la définition de la page 9.

Engagement (formel ou informel)

Un engagement formel d'une organisation prend la forme d'une action inscrite officiellement dans son Plan d'action de développement durable pour contribuer à un objectif gouvernemental (Stratégie). On parle alors d'une organisation engagée « **formellement** ».

Une organisation prend un engagement informel lorsque, sans avoir adopté d'action officielle à l'égard d'un objectif gouvernemental (Stratégie), elle indique autrement dans son Plan d'action de développement durable (énoncés préalables à chacune des actions ou motifs pour lesquels elle ne contribue pas directement) qu'elle considère participer autrement à l'atteinte de l'objectif gouvernemental. On parle alors d'une organisation engagée « **informellement** ».

Geste

Activité d'une organisation en vue de mettre en œuvre une « action » de son Plan d'action de développement durable.

Indicateur

Tout paramètre significatif utilisé pour apprécier le résultat obtenu par rapport à un objectif donné, l'utilisation des ressources ou l'état d'avancement des travaux.

Indicateur de suivi des actions du Plan d'action de développement durable de chaque ministère et organisme :

Mesure comment chacune des actions inscrites à un Plan d'action contribue à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale. Ces indicateurs forment le *niveau III* du *Système intégré d'indicateurs de développement durable*.

Indicateur de suivi des objectifs de la stratégie gouvernementale :

Permet de donner suite à l'exigence légale d'adoption de mécanismes ou de moyens de suivi. Ces indicateurs forment le *niveau II* du *Système intégré d'indicateurs de développement durable*. Ils sont composés :

1. d'indicateurs nationaux (engagements gouvernementaux dans les politiques et stratégies sectorielles – indicateurs déjà inscrits dans la Stratégie).
2. d'indicateurs de suivi de la Stratégie : mesure de contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.
3. d'indicateurs de performance administrative : pour démontrer l'effort collectif.

Indicateur de développement durable

La série d'indicateurs de développement durable permet de mesurer les progrès de la société québécoise dans sa démarche de développement durable. On parle ici de capitaux légués, car ils mesurent l'ensemble des richesses dont nous profitons aujourd'hui et que nous voulons léguer aux générations futures. Ces indicateurs forment le *niveau I* du *Système intégré d'indicateurs de développement durable*.

Loi sur le développement durable

Loi (L.R.Q. c. D.8.1.1) sanctionnée le 19 avril 2006 par l'Assemblée nationale du Québec, qui a pour objet d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable (article 1). Avant son adoption, elle se nommait projet de loi n° 118.

Ministère et organisme (organisation)

Expression générale dénommant toutes les organisations visées par la Loi sur le développement durable : le gouvernement, le Conseil exécutif, le Conseil du trésor, les ministères, de même que les organismes du gouvernement et les entreprises du gouvernement visés par la Loi sur le développement durable (article 2).

Dans le présent document, l'expression « **ministères et organismes** » regroupe les ministères, les organismes, les sociétés d'État et les tribunaux administratifs ou assimilés.

Objectif gouvernemental (Stratégie)

Un des 29 objectifs gouvernementaux énoncés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Objectif organisationnel

Un objectif organisationnel vise à contribuer à un objectif gouvernemental. C'est un objectif particulier qu'une organisation entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la Stratégie, dans le respect de celle-ci. Il permet de fixer le fil conducteur de l'action ou des actions inscrites dans un Plan d'action de développement durable pour contribuer à un des objectifs gouvernementaux (parmi les 29 de la Stratégie).

Plan d'action de développement durable

Document public qui définit et précise la participation d'une organisation à l'atteinte des objectifs de la Stratégie. Ce plan est lié à la mission de l'organisation et identifie les objectifs qu'elle se fixe en lien avec ceux de la Stratégie et les actions qui seront menées pour contribuer à leur atteinte.

Dans le présent document, on parle indistinctement d'un Plan d'action de développement durable ou d'un Plan d'action et de plans d'action de développement durable.

Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

La Loi précise que la stratégie de développement durable du gouvernement expose la vision retenue, les enjeux, les orientations ou les axes d'intervention ainsi que les objectifs que doit poursuivre l'Administration en matière de développement durable. Notamment, elle identifie certains moyens retenus pour privilégier une approche concertée respectueuse de l'ensemble des principes de développement durable; elle précise aussi les rôles et les responsabilités de chacun ou de certains membres de l'Administration, dans une perspective d'efficacité et de cohérence interne. La Stratégie prévoit en outre les mécanismes ou les moyens retenus pour en assurer le suivi.

Les expressions « stratégie gouvernementale » ou « Stratégie » sont deux abréviations considérées comme synonymes de l'expression Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Thématique

Agrégation d'engagements formels (actions des plans d'action de développement durable) énoncés par les organisations qui permet de dégager des interventions communes à l'égard d'un objectif gouvernemental donné. *Voir également la définition donnée à la page 19.*



**Rapport de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale
de développement durable 2008-2013
Année 2011-2012**

Pour tout renseignement

Bureau de coordination du développement durable
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 4^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3848
Télécopieur : 418 646-6169

Courriel : info.developpementdurable@mddefp.gouv.qc.ca